



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Parlons-en 2024



Éditorial



*Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et
du logement Occitania*

Patrick BERG

Je vous présente avec plaisir ce dernier numéro de la revue "Parlons'en", qui met en lumière quelques unes des études et actions en matière d'aménagement du territoire menées en Occitania en 2024 sous l'impulsion des services déconcentrés de l'État.

S'adapter au changement climatique tout en préservant la qualité de vie et ce qui fait la valeur de nos territoires, les défis sont nombreux et les actions menées pour y répondre également.

Mieux connaître pour comprendre, mieux comprendre pour agir : les études donnent un éclairage pour porter de manière adaptée les politiques publiques prioritaires sur nos territoires. Le présent numéro s'ouvre ainsi sur un dossier principal comprenant trois exemples variés d'utilisation de la modélisation numérique dans le domaine de la connaissance. Vous pourrez ensuite cheminer au fil de quelques études et actions inspirantes menées en Occitania par les directions départementales des territoires, la DREAL Occitania et leurs partenaires. Le coin partage clôture ce numéro sur des outils et expériences pouvant essaimer sur d'autres territoires.

Je tiens à remercier l'ensemble des agents qui s'engagent au service de la connaissance et de son partage, en particulier ceux qui ont contribué à la constitution de la présente édition. Le panorama des études et actions qui y sont présentées, fruit d'un travail collectif et partenarial, forme un capital à exploiter et à valoriser.


Patrick BERG

*En couverture (photos DREAL Occitania) : Ariège, Mirepoix ; Aude, grau de la Vieille-Nouvelle ;
Aveyron, vallée de l'Aveyron ; Gard, pont du Gard ; Haute-Garonne, lac d'Oo ; Gers, point de vue depuis Lectoure ;
Hérault, la Grande Motte ; Lot, St Cirq Lapopie ; Lozère, les causses noirs ; Hautes-Pyrénées, Cauterets ;
Pyrénées Orientales, le cap Bear ; Tarn, jardins du palais de la Berbie (Albi) ; Tarn et Garonne, la Garonne à Avuillar*

Table des matières

Éditorial	2
Le « Poc 3D » : présentation du projet de Maquette Numérique de Paysage de l'Hérault	4
L'Occitanie : première région à bénéficier d'un inventaire des friches agricoles : le témoignage de la DDT de Tarn et Garonne	9
Un maillage territorial des abattoirs pour préserver l'élevage de proximité dans le Gers.....	16
Étude SIG interdépartementale (Hérault et Gard) sur la multifonctionnalité des sols.....	20
Mise en place d'un observatoire des énergies renouvelables dans le Lot.....	23
Les paysages de l'énergie en Aveyron	24
Conception paysagère d'un parc photovoltaïque dans l'Aude	25
Habiter un littoral en mouvement et architecture des milieux.....	29
Le phénomène Airbnb dans le Gard, et le risque d'érosion du parc locatif privé.....	33
Stratégie d'adaptation et de différenciation du territoire viticole Gaillacois face aux changements climatiques et aux évolutions sociétales	36
Densité et qualité de vie, des exemples variés d'opérations en milieux urbains, périurbains et ruraux du département de l'Hérault.....	39
Étude sur les déterminants de la consommation d'espace pour l'habitat en Occitanie	43
Label « Employeur Pro Vélo » pour la DDTM du Gard	45
Les monographies départementales de l'INSEE	45
Devenir animateur Play●ZAN : un nouvel outil pour accompagner la sobriété foncière	46

Le « Poc 3D » : présentation du projet de Maquette Numérique de Paysage de l'Hérault

UN OUTIL DE MODÉLISATION « BOOSTER » DE TRANSITIONS POUR LES TERRITOIRES.

Le projet de maquette numérique de paysage (MNP) a été conçu à l'échelle du département de l'Hérault (plus de 620 000 hectares) dans le cadre d'une preuve de concept (voir encadré). Territoire pilote, emblématique, **l'Hérault, c'est une mosaïque de paysages** comptant parmi les plus riches et diversifiés de France, depuis le littoral et ses lagunes aux contreforts cévenols du massif central en passant par les plaines viticoles, les paysages urbains, péri-urbains et ruraux sans oublier de nombreux grands sites de France, de grands domaines départementaux, le parc naturel régional du Haut-Languedoc, des patrimoines mondiaux... Très attractif, le département connaît une forte pression démographique, touristique, logistique, économique (plus de 1,2 million d'habitants avec une progression de 12 000 nouveaux arrivants par an).

? *Le « poc3D » provient de l'anglicisme « proof of concept ». La DDTM de l'Hérault avec l'appui de la société BIONATICS l'ont développé et mis en ligne en 2023, puis testé et présenté lors des 9 premiers mois de 2024, avec pour ambition d'enrichir la boîte à outils des parties prenantes (opérateurs, collectivités locales et institutions associées, services de l'État) en proposant un projet de **Maquette Numérique de Paysage (MNP)** à grande échelle. Ses fonctionnalités visent les travaux du pôle Enr34 qui assure la pré-instruction de projets d'installations Enr. Le Préfet réunit les services de l'État et les Collectivités Locales dans un groupe de travail appelé « pôle Enr ». Ce pôle est l'interface avec les bureaux d'études et opérateurs. Il s'appuie sur un processus collaboratif faisant usage de la maquette pour faciliter le développement de projets d'installations d'énergies renouvelables (principalement photovoltaïques). Ce fonctionnement s'améliore petit à petit. Pour en savoir plus sur le fonctionnement du pôle Enr34, contacter son animateur : pierre.giraud@herault.gouv.fr*

C'est aussi **un territoire fragile**. Entre mer et montagne, les travaux du [MEDECC](#) ont démontré après ceux du GIEC que les conséquences du changement climatique y sont déjà plus marquées comme sur le pourtour du bassin méditerranéen. Les épisodes cévenols sont de plus en plus durement éprouvés, les périodes de canicules et de sécheresse marqués, les conséquences sur l'état de la biodiversité, l'avenir du vignoble languedocien, les effets sur les bâtiments (retraits gonflements) se font durement sentir. L'accès à l'eau mais aussi à l'énergie sont devenus des problèmes majeurs ; les crises

sont devenues structurelles avec des récurrences biennales. **Les impacts sur les paysages sont très conséquents même si dans la vie quotidienne, nous n'y prêtons pas attention.**

Le retournement avec l'importance donnée aux Enr du modèle de production énergétique français conduit à une multiplication de projets locaux. Cela a des conséquences plus ou moins bien appréhendées par les sociétés locales : l'accélération de la mutation des paysages et le risque de perte d'intégrité sont redoutés, les effets d'emballement météo-climatique étant désormais perceptibles par tous. Il est donc essentiel d'élargir la réflexion pour mettre en place des solutions (énergétiques mais pas seulement) efficaces tout en préservant l'environnement et **les paysages qui sont révélateurs du bon état de fonctionnement des bassins de vie.**



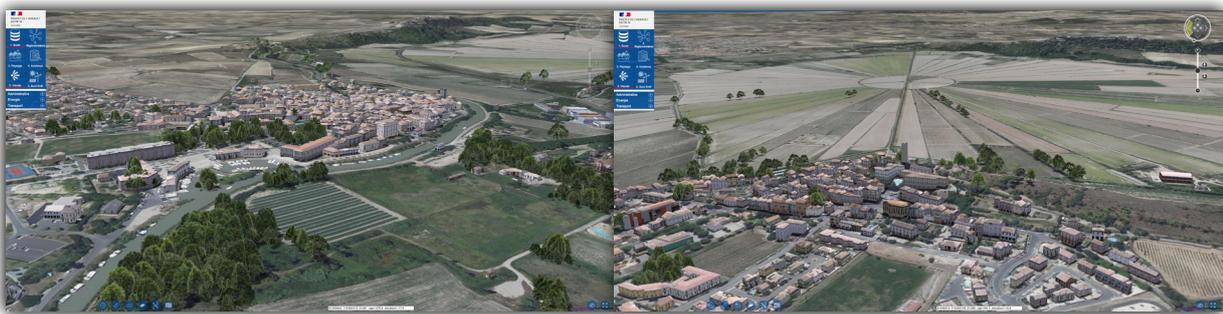
Appréhender l'évolution des paysages dépasse la dimension esthétisante et récréative qu'on leur a jusqu'à présent attribuée; préserver l'intégrité du paysage c'est aussi se préoccuper du maintien de bonnes conditions de vie pour ses habitants et visiteurs.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la maquette 3D qui vient en appui d'un guide de recommandations et d'une grille d'analyse paysagère des projets. Elle vise à concilier la cohérence paysagère de notre territoire avec les effets du changement climatique. Le développement accru des énergies renouvelables constitue une des dimensions incontournables de la mutation des paysages à venir. Il nous faut collectivement pouvoir compter sur un outil adapté pour ne pas subir mais à l'inverse conduire des approches paysagères structurantes¹.

¹ Note n°50 de la Fabrique Écologique « Réussir la transition écologique par l'approche paysagère » avril 2024. Les solutions fondées sur la nature, les services écosystémiques doivent être systématisés dans les plans d'actions territoriaux. C'est cela aussi la réussite de la transition écologique par l'action paysagère.

La vision immersive permet de contextualiser depuis des points de vue sensibles comment le projet va être perçu et à quelles conditions on va pouvoir mieux l'intégrer. Lorsque l'intégration est problématique, le pôle « Enr » permet d'orienter les prospecteurs sur d'autres types d'implantations, et arrêter de leur faire perdre du temps et de l'argent. Les rapports de confrontation entre le pôle Enr et les opérateurs privés évoluent peu à peu car si les institutions publiques ont compris depuis la loi APER l'importance cruciale de dépasser le mur énergétique, les enjeux de relocaliser la production de l'électricité, les opérateurs ont également cheminé en prenant en compte l'enjeu d'acceptabilité en rapport étroit avec la bonne prise en considération du paysage, de la biodiversité et des patrimoines. La maquette n'est qu'un prétexte pour aborder les enjeux de mutation des territoires, de faire converger les postures. Mais c'est un bon moyen qui permet de mobiliser les enseignements provenant des sciences comportementales².

La solution logicielle retenue est le logiciel Landsim3D développé par la société montpelliéraine Bionatics (spin-off de la start-up d'État [Amap](#) développée il y a plus de 20 ans par le Cirad de Montpellier).



Prises de vue pseudo-réalistes lansim3D issues des données brutes du poc3D (à gauche Colombiers au bord du Canal du Midi, à droite étang asséché à Montady)

Premier avantage compétitif de Landsim, il permet de modéliser à grande échelle les végétaux du territoire en activant des variables parmi lesquelles la palette des espèces végétales ainsi que la croissance de ces végétaux. Le « poc » a démontré que grâce à l'intégration complète des structures végétales dans la maquette, on facilite la prise de décision. Second avantage compétitif déterminant testé en « vraie grandeur », c'est la possibilité de mobiliser les données « à la volée » en fonction des seules données nécessaires pour satisfaire le besoin de visualisation. Héritée des technologies des soft-games, les temps de latence sont considérablement diminués, l'expérience immersive peut être portée via un simple accès web (voir lien landweb). Et on l'explique dans la vidéo, on peut paramétrer le niveau de finesse et les détails que la maquette doit faire apparaître à l'écran en fonction du point de vue choisi. Éloigné, en vue d'avion ou sur un point haut, l'algorithme va rechercher sur le serveur des données socle mises à disposition par l'IGN parmi lesquelles on retrouve la « BDTOP0 ». A cette distance la

² <https://universitedufacteurhumain.com>

précision est suffisante pour appréhender le grand paysage selon les lois de l'optique. Plus la caméra va se rapprocher d'un site (de projet) et plus l'algorithme va mobiliser de données précises. Le poc a permis de tester cette caractéristique au travers de 2 études de cas sur 2 projets photovoltaïques.

On s'est aussi rendu compte dans les réunions de pôle Enr34 que les porteurs des projets étaient obligés pour présenter leur dossier de faire des exports en format pdf (en 2 dimensions) alors que l'emploi de la Conception Assistée par Ordinateur (CAO) a été banalisé par tous les bureaux d'études d'ingénierie professionnels. Ils ont trouvé plus simple d'incorporer leurs fichiers CAO 3D directement dans la maquette socle. Sauf qu'avec les seules données open source de base, la maquette manquait de précision pour apprécier les qualités d'intégration aux échelles intermédiaires et de proximité. Le poc a permis d'imaginer un protocole d'enrichissement de données géographiques et paysagères pour remédier à cet écart de précisions dues aux échelles de modélisation. Malgré les limites actuelles du poc, on a pu constater de l'efficacité de la démarche et des potentialités de l'outil.

La MNP permet non seulement de modéliser à grande échelle le paysage, de visualiser tous les aspects clés des sites de projets, mais aussi d'intégrer les projets conçus en 3D par les bureaux d'études ainsi que leurs abords. La possibilité de faire varier les points de vue de l'échelle du grand paysage jusqu'aux paysages de proximité offre une compréhension approfondie des interactions entre les différents éléments du projet au territoire. Cet outil permet d'intégrer les enjeux de la biodiversité locale, de tenir compte des secteurs soumis à des risques d'inondations ou d'incendies, de montrer les interactions avec les éléments de patrimoines naturel et culturel. Cela permet de mesurer les incidences visuelles, d'identifier les zones les plus propices pour accueillir ces nouveaux besoins.

L'outil maquette a de tout temps rendu compréhensible des problèmes qu'on jugeait pourtant inextricables. Il permet le dialogue autour des projets (y compris controversés³ ou incompris). Véritable aide à la décision, c'est un vecteur facilitateur de la planification écologique, le défi majeur de ce XXI^e siècle.



Extraits de la démarche paysagère réalisée par Véronique Martinez paysagiste à la DDTM34 en avril 2024

3 H. Davodeau . « L'action paysagère. Construire la controverse » 168 pages. Ed. Quae 2021

Chemin faisant, avec la promulgation de la loi APER, les collectivités locales sont en train d'investir massivement ces sujets. Nous sommes avec le poc arrivés à le présenter à bon nombre d'entre elles dans l'Hérault. L'intérêt pour l'outil et ce qu'il peut apporter est manifeste.

Pour autant, la DDTM de l'Hérault n'aura pas les moyens financiers de transformer l'essai du poc dans la mise en place d'une plateforme 3D partenariale. D'ici la fin de l'année 2024, des réflexions, des réunions se préparent pour que l'ensemble des collectivités publiques héraultaises puissent disposer de cet outil, l'enrichir et le faire vivre. Les rapprochements esquissés sont à concrétiser. L'IGN a été sensibilisé dans le cadre de son ambitieux projet de constituer un [Jumeau Numérique National](#). La maquette financière qui peut être composée de différentes options doit être précisée, débattue. Les fonctionnalités de la MNP vont s'étoffer, venir non seulement compléter la boîte à outils SIG de chaque institution mais aussi permettre la constitution d'un investissement mutualisé, de données partagées, sécurisées, pour une coopération avisée. L'enjeu est la mise en place d'une convention multipartite pour assurer la pérennité de cette plateforme 3D qui agira comme un véritable « booster de transitions ».

Pour accéder à poc3D : <https://client.landweb3d.com/ddtm34/EnR/>

Pour revoir la présentation vidéo du poc : <https://dai.ly/kjR2z6Fp6HcFrWASX6k>

Silvain CZECHOWSKI – DDTM de l'Hérault

L'Occitanie : première région à bénéficier d'un inventaire des friches agricoles

Mené d'octobre 2022 à mars 2024, le SCO¹ Fiches Agricoles, projet innovant s'appuyant sur la valorisation de l'imagerie satellitaire et de l'Intelligence Artificielle, a permis un pré-repérage automatisé des friches agricoles avec un taux de performance de 65 %.

Les outils et process développés permettront de produire des mises à jour annuelles de l'inventaire, facilitant la mise en place de suivis et limitant les coûts induits.

PRÉSENTATION

En Occitanie, le **développement des friches agricoles est une préoccupation majeure**, dans un contexte où **l'aléa incendie** et **les problèmes sanitaires** continuent de progresser. Ces espaces sont en effet à l'origine de départ de feu, mais constituent aussi des réservoirs de maladies (e.g. *flavescence dorée*, maladie de la vigne) et de parasites (e.g. *Xylella fastidiosa*, bactérie tueuse de l'olivier notamment). C'est pourquoi la connaissance des friches – leur localisation et leur état d'évolution – est une nécessité pour prévenir et améliorer l'efficacité des secours (SDIS) et améliorer la lutte contre les nuisibles.

La reconquête des friches est également un levier pour agir en faveur de l'installation de jeunes agriculteurs et de la souveraineté alimentaire, de la requalification d'espaces pour la préservation de l'environnement et de la séquestration de carbone, via des pratiques culturales adaptées permettant la préservation de sols vivants.

Or, la détection des friches agricoles est une question complexe, pour laquelle plusieurs stratégies d'inventaire ont successivement été menées par un nombre restreint de DDT (Direction Départementale des Territoires) et par la Safer (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural), avec des résultats disparates.

Le projet SCO FichesAgricoles poursuivait **4 objectifs** :

- ✔ Créer une méthode d'inventaire permettant l'identification automatisée des friches agricoles grâce au logiciel WaSaBI ©CNES, entraîné à partir de vérités terrain ;
- ✔ Produire une base de données des friches agricoles d'Occitanie ;
- ✔ Développer une interface web de consultation et de requête des données ;

¹ SCO : Space Climate Observatory. Initiative internationale née en 2019 pour lutter contre les impacts du changement climatique grâce aux données satellitaires.

- ✔ Permettre la transposition des outils et méthodes à toutes les régions de France.

❓ **Une friche agricole se définit comme une zone ou un terrain sans occupant humain actif, qui n'est en conséquence pas ou plus exploité, ni productif ni même entretenu. Elle résulte de la déprise agricole des terres (absence de mise en valeur, abandon définitif ou sur une longue période) contrairement à la jachère qui n'est qu'un temps provisoire de repos du sol (définition de la CréFAO).**

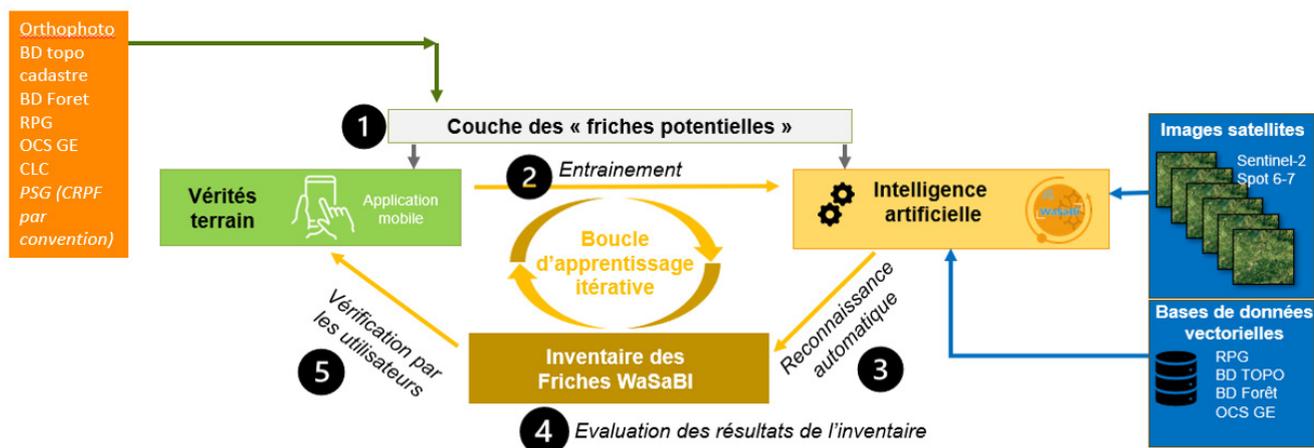


© Thierry Degat / Terra

MÉTHODOLOGIE

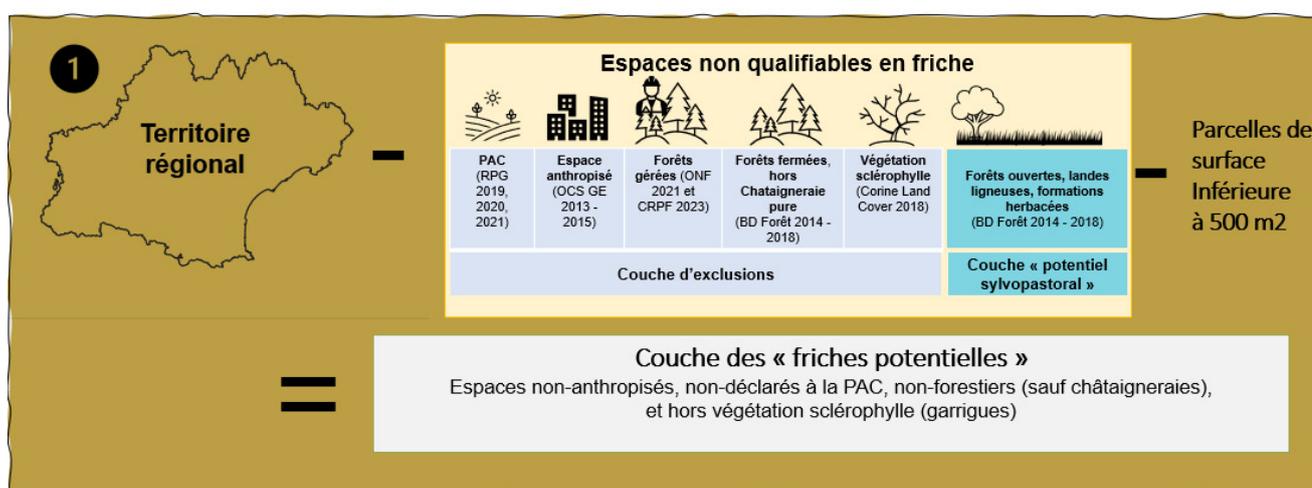
Le projet SCO Friches Agricole a permis d'améliorer et de consolider les travaux méthodologiques sur le logiciel WaSaBi. Ce dernier a été initié en 2020 dans le département du Tarn et Garonne, dans le cadre d'un projet porté par la DDT de Tarn-et-Garonne, le CNES et la Safer Occitanie, pour en faire un outil d'inventaire et de suivi fiable et valide pour l'Occitanie. Il s'appuie sur une méthode efficace et reproductible, basée sur l'analyse d'images satellitaires et de données géographiques.

La synthèse méthodologique de production de l'inventaire des friches WaSaBi en Occitanie est résumé ci-dessous, en 5 étapes :



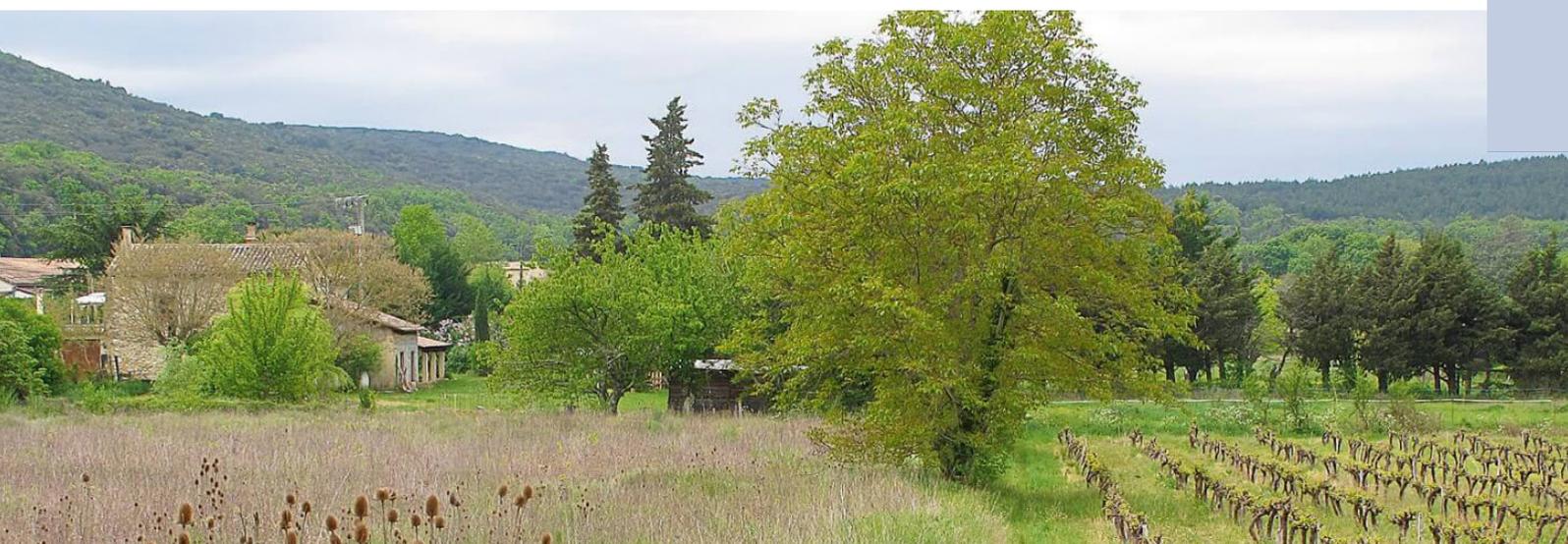
Étape 1 : production de la couche des « friches potentielles »

En cohérence avec la définition de la friche agricole retenue par la Communauté Régionale des Fiches Agricoles d'Occitanie (CRÉFAO), seuls certains espaces sont soumis à l'analyse de l'Intelligence Artificielle afin de produire l'inventaire des « friches WaSaBl ». C'est pourquoi, des prétraitements cartographiques sont réalisés pour créer la couche des « friches potentielles ». Pour ce faire, différentes données vectorielles sont croisées : sources RPG, OCS GE, BD Forêt de l'IGN, CORINE Land Cover... Ainsi, il s'agit d'éliminer les espaces urbains et forestiers ainsi que les parcelles agricoles sur lesquelles une activité est déclarée (détail dans le schéma ci-dessous), en excluant les parcelles présentant une surface inférieure à 500 m².



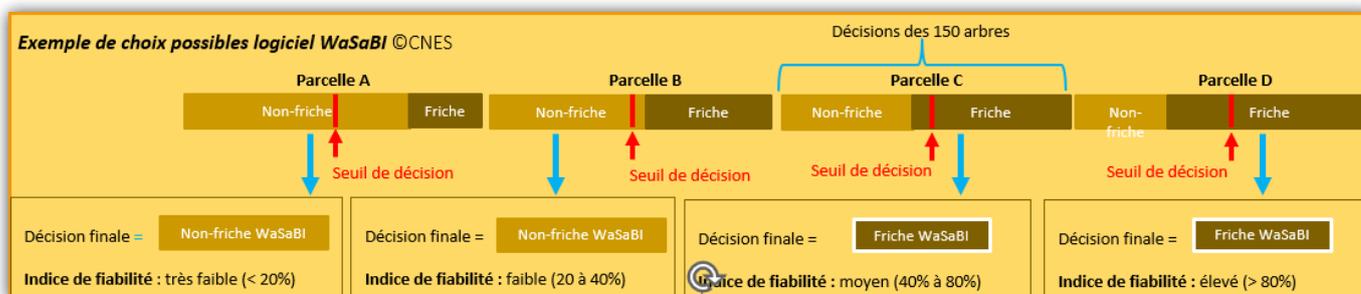
Étape 2 : entraînement de WaSaBl grâce à une base de données « vérités terrain »

Le logiciel WaSaBl permet d'entraîner un modèle d'intelligence artificielle à reconnaître les friches sur la base de « vérités terrain » (friche et non-friche) identifiées grâce à l'**application mobile VigiFiches**. Pour la production du 1er millésime des friches WaSaBl, ce sont environ 5 000 parcelles en « friches vérités terrain » (2 500 ha) et 127 000 parcelles en « non-friches » (51 000 ha) qui ont été valorisées via 6 boucles d'apprentissage itératives. Une fois le modèle entraîné, le logiciel WaSaBl est en capacité de reconnaître automatiquement des « friches WaSaBl » sur de nouvelles zones géographiques.



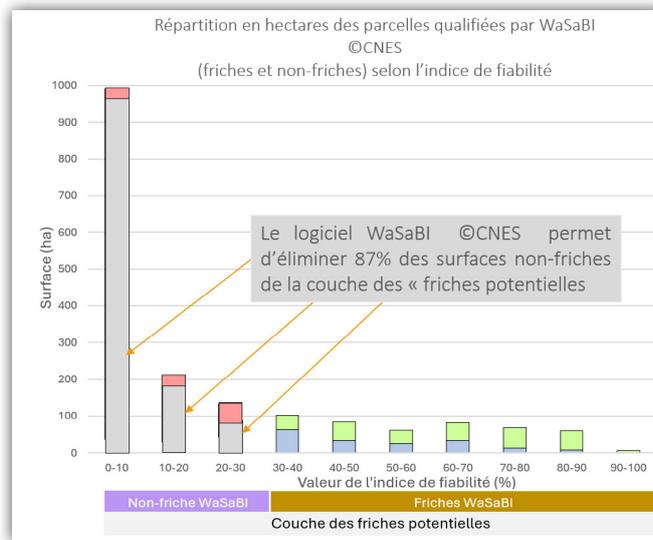
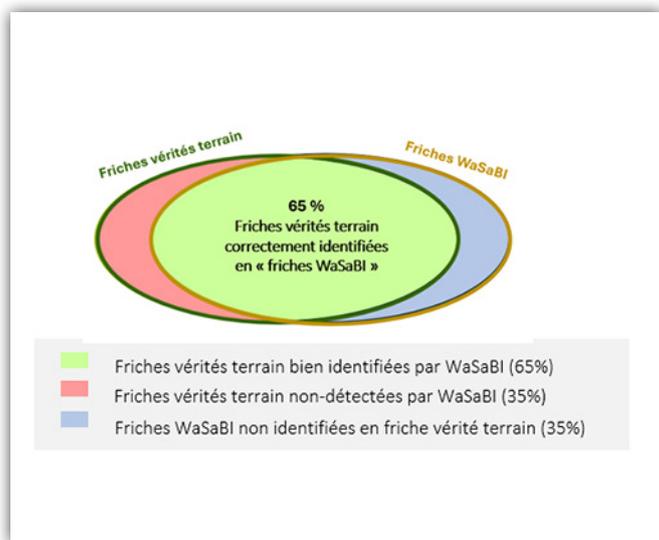
Étape 3 : reconnaissance automatique des « friches WaSaBI »

Le logiciel WaSaBI calcule, lors de la phase d'entraînement, différents indicateurs. Ces indicateurs sont calculés sur un jeu de données spécifiques n'ayant pas été utilisé pour l'entraînement. Cette analyse a permis d'établir un taux de performance du logiciel de 65%.



Étape 4 : évaluation des performances de WaSaBI

La base de données « friches potentielles » créée par croisement de données vectorielles (cf étape 1) est « nettoyée » par l'intelligence artificielle (87% d'élimination de parcelles), permettant d'affiner la donnée « friches » de manière automatisée.



Les points forts de WaSaBI sont les suivants :

- ✔ Pré-repérage des friches facilitant les vérifications terrain ;
- ✔ Accès à une information transparente sur le taux de fiabilité de chaque parcelle en friche WaSaBI ;
- ✔ Amélioration en continu et généricité du logiciel WaSaBI ;
- ✔ Possibilité de mise à jour annuelle de l'inventaire des friches WaSaBI facilitant la réalisation de suivis.

Les faiblesses de WaSaBI résident dans la faible reconnaissance des prés, des vignes abandonnées et des friches arbustives hautes.

Étape 5 : Vérification des friches WaSaBI

Les friches étant des éléments complexes et mouvants dans le temps, il convient d'aller vérifier sur le terrain les « friches WaSaBI », avant de passer en phase opérationnelle d'un projet. Cette étape, réalisée via l'application mobile, permet de préciser la typologie de la friche (9 catégories disponibles) ou, si besoin, de modifier sa qualification (terre, prés, vigne...).

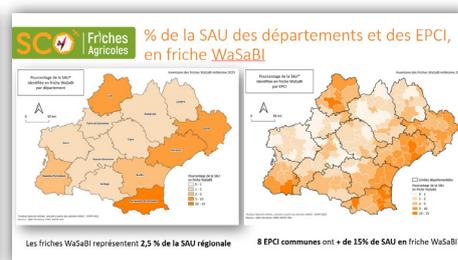
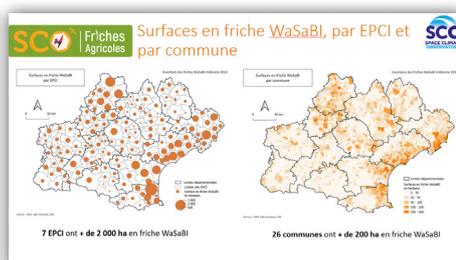
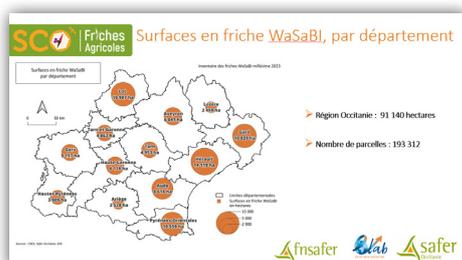
Ces vérifications contribuent à l'apprentissage en continu du logiciel WaSaBI, ce qui aide à l'amélioration des résultats au fil du temps.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

Résultats et produits finaux

Les résultats produits sont les suivants :

- ✔ Consolidation d'outils et de process
 - ➡ Produire des mises à jour annuelles de l'inventaire facilitant la mise en place de suivis (évolutions quantitatives et spatiales) et limitant les coûts induits.
- ✔ Création d'une interface web
 - ➡ Donner accès à différentes données géographiques et fonctionnalités mobilisables de façon simple et rapide et permettant d'éclairer les utilisateurs sur les enjeux agricoles, environnementaux et forestiers en présence sur leur territoire de projet :
 - ➡ Visualisation et export des friches WaSaBI et friches vérités terrain,
 - ➡ Accès à des fonds de référence, zonages environnementaux et agricoles,
 - ➡ Accès aux données cadastrales (pour les ayants droits),
 - ➡ Requêtes automatiques de fiches de synthèses « friches » à l'échelle de la parcelle, de la commune, du département,
 - ➡ Visualisation de l'indice de fiabilité de la donnée friche WaSaBI.



Perspectives

Ces travaux ont permis de consolider une méthode et de jeter les bases d'outils dont la maintenance et le déploiement seront assurés par la Safer Occitanie. Notamment, elle finalise la suite des développements de l'interface web et de l'application mobile de saisie des vérités terrain et intègre de nouvelles données géographiques, pour être en capacité courant juin 2024 de lancer le service Izifriche® qui fonctionnera par adhésion annuelle.

L'extension de l'opération est envisagée à l'échelle nationale, par paliers successifs. Elle mobilisera la fédération nationale des Safer qui accompagnera d'autres Safer régionales dans la production de leurs inventaires :

- ✔ Première phase d'expérimentation et de consolidation sur plusieurs nouveaux territoires complémentaires à celui du projet initial (projet en Auvergne-Rhône-Alpes, Centre, Nouvelle-Aquitaine) ;
- ✔ Seconde phase de production de l'inventaire national réalisée à partir des résultats de l'expérimentation élargie ;
- ✔ Troisième phase d'industrialisation du process permettant de garantir le renouvellement annuel des données nationales.

La réalisation de chacun des paliers d'évolution post-SCO nécessite de nouer des partenariats d'une part à l'intérieur du groupe Safer (fédération nationale des Safer et Safer régionales), d'autre part avec des structures institutionnelles qui pourront intervenir de manière financière et/ou technique. Le conventionnement avec un ou des prestataires techniques est actuellement à l'étude.

Les Partenaires :



IZIFRICHE® : UNE SOLUTION INNOVANTE POUR L'AIDE A LA DECISION

Fruit de nombreux mois de travail et de concertation avec les futurs utilisateurs, Izifriche® est désormais prêt à transformer la manière dont les collectivités abordent la reconquête des friches agricoles. En associant localisation parcellaire des friches WaS-aBI, application mobile et interface web, Izifriche® est une solution 3 en 1 conçue pour faciliter la planification et la mise en œuvre de stratégies foncières adaptées aux enjeux locaux.

Elle permet :

- ✔ de produire des mises à jour annuelles de l'inventaire facilitant la mise en place de suivis (évolutions quantitatives et spatiales) et limitant les coûts induits ;
- ✔ l'accès à différentes données géographiques et fonctionnalités mobilisables de façon simple et rapide et permettant d'éclairer les utilisateurs sur les enjeux agricoles, environnementaux et forestiers en présence sur leur territoire de projet :
 - ↳ Visualisation et export des friches WaSaBI et friches vérités terrain ;
 - ↳ Accès à des fonds de référence, zonages environnementaux et agricoles ;
 - ↳ Accès aux données cadastrales (pour les ayants droits) ;
 - ↳ Requêtages automatiques de fiches de synthèses « friches » à l'échelle de la parcelle, de la commune, du département ;
 - ↳ Visualisation de l'indice de fiabilité de la donnée friche WaSaBI.

Données utilisées pour alimenter le logiciel WaSaBI :

- ✔ **données satellites** : Sentinel-2 de niveau 3A, SPOT6/7
- ✔ **bases de données** : bases de données IGN BD TOPO, BD Forêt, OCS-GE et RPG disponibles en OpenData, référentiel cadastral disponible en OpenSource

Pour en savoir plus : <https://www.spaceclimateobservatory.org/fr/sco-frichesagricoles>

Christian SIMON - DDT du Tarn et Garonne (relecture Isabelle BOTREL - Safer Occitanie)

Un maillage territorial des abattoirs pour préserver l'élevage de proximité

UN SYSTÈME ÉCONOMIQUE ET UN MAILLAGE TERRITORIAL MENACÉS ?

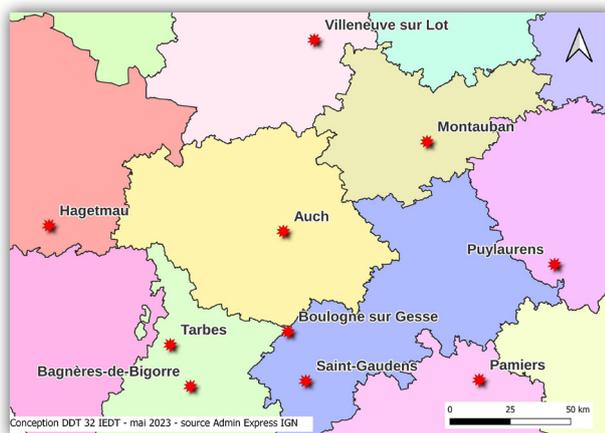
Mi-année 2023, l'entreprise Bigard, qui assurait 60 % de l'activité de l'abattoir d'Auch, a annoncé son départ du site, alors que d'autres abattoirs dans le périmètre gersois montrent des signes de fragilité : baisse de l'activité, travaux de modernisation nécessaires... Les filières bovins et porcins / ovins / caprins (POC) sont concernées par ces menaces, la filière volaille ayant un réseau d'abattage différent.

Les conséquences de ces fragilités sont multiples et les enjeux sont lourds :

- ✔ pérennité de l'abattoir d'Auch, propriété de la communauté d'agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne, qui a fait un investissement important sur les locaux ;
- ✔ maintien de l'activité économique locale et des emplois ;
- ✔ pérennité des filières courtes avec des temps de transport des animaux les plus réduits possibles (coût et temps mobilisé pour le transport, prise en compte du bien-être animal). Ce paramètre ne pèse pas pour les circuits longs qui disposent de systèmes de « ramassage » des animaux spécifiques ;
- ✔ surcharge de travail pour les éleveuses et éleveurs liée aux temps de trajet imposés par la fermeture de l'abattoir de Condom en 2018, dernier abattoir POC du département, voire impossibilité de poursuivre leur activité dans l'éventualité d'un allongement des temps de transport ;
- ✔ possibilité pour toutes les filières de valoriser des produits animaux « nés, élevés et abattus dans le Gers » ;
- ✔ importance de conserver des filières d'élevage dans le Gers, évitant ainsi le retournement des prairies pour des cultures céréalières, ce qui aurait un impact négatif sur les sols, la biodiversité, le stockage et la qualité de l'eau (érosion, résidus de produits phytosanitaires...).

Aussi, une démarche collective a été initiée avec l'ensemble des parties prenantes de l'abattoir d'Auch : les services de l'État local, la communauté d'agglomération de Grand Auch Cœur de Gascogne, la société gestionnaire de l'abattoir, la Chambre d'Agriculture du Gers, la région Occitanie, une association d'éleveuses et éleveurs bovins, un collectif d'éleveuses et éleveurs POC qui s'est créé et structuré en association à cette occasion ainsi que divers autres apporteurs (coopératives, syndicat des bouchers) et entreprises de l'aval de la filière viande.

Une réflexion globale à une échelle large s'imposait alors pour éviter d'investir dans des projets qui se concurrenceraient. Il a paru indispensable de mener une analyse du maillage des abattoirs sur ces territoires, afin de disposer de paramètres fiables pour optimiser leur localisation, d'objectiver et orienter les financements publics et privés nécessaires.



Périmètre de l'analyse et abattoirs pris en compte

UNE MODÉLISATION DU SYSTÈME

Un travail d'analyse a été conduit par les services agriculture et connaissance des territoires de la DDT du Gers. Dans un premier temps, la réflexion a été menée sur le Gers et sa périphérie. Dans un deuxième temps, le périmètre d'étude a été élargi et la DRAAF¹ de la région Occitanie a complété les représentations avec le cheptel par commune.

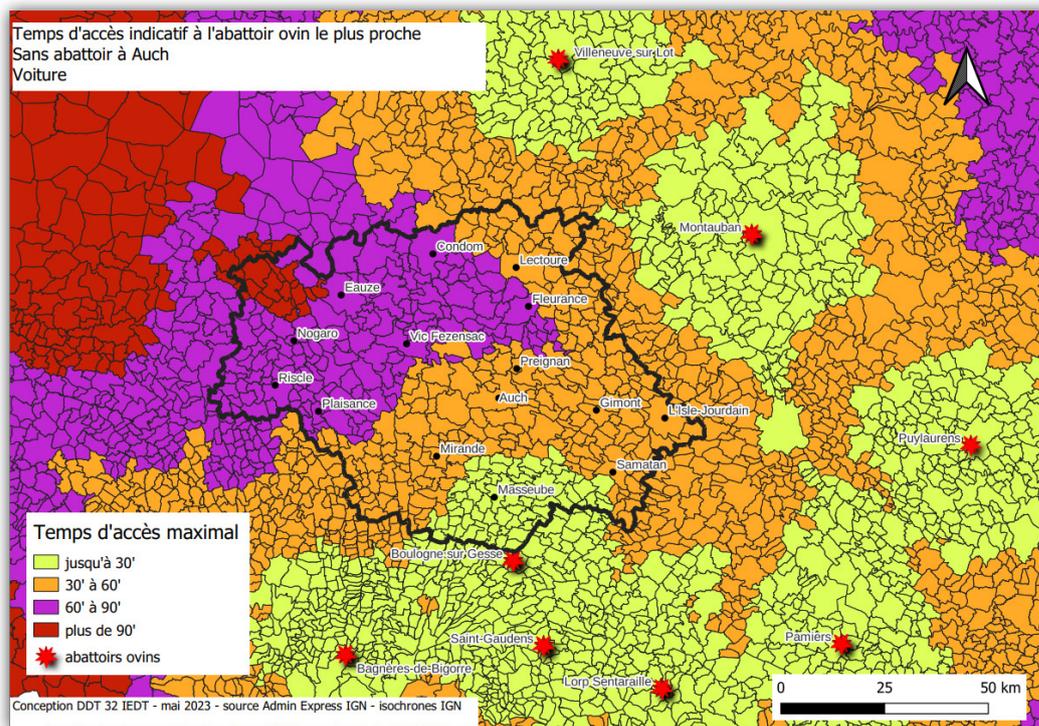
Les données disponibles ont été traitées avec le logiciel libre Qgis et l'extension « Isochrones » de l'IGN. De multiples scénarios ont été générés en mixant les paramètres de fermeture / ouverture avec la diversité des espèces traitées. Pour chaque configuration, des cartes des courbes isochrones² depuis les différents abattoirs du périmètre étudié ont été réalisées. La modélisation de chaque scénario est représentée par une carte indiquant pour chaque commune le temps de trajet jusqu'à l'abattoir le plus proche (par tranche de 30 minutes : moins de 30 minutes, 30 à 60 minutes, etc).



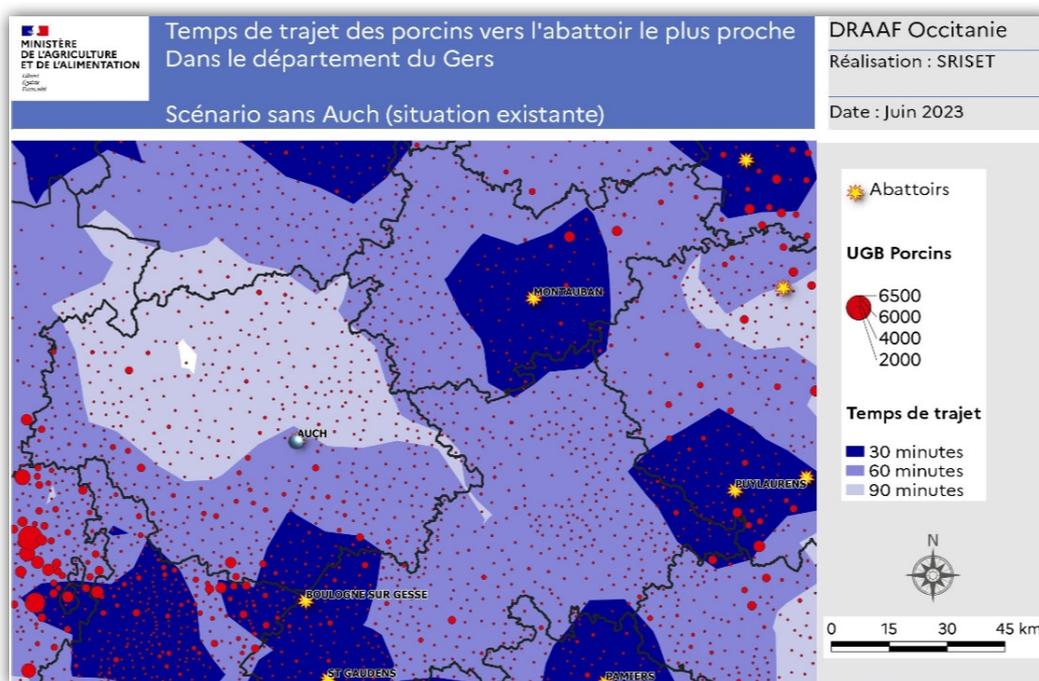
Porcs noirs gascons - La Dépêche du Midi

¹ Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

² Isochrone : zone géographique que l'on peut atteindre avec un mode de transport donné, depuis un point de départ, pour atteindre un point d'arrivée en un temps donné.



Exemple de carte isochrone : filière ovine, sans abattoir à Auch



Exemple de carte isochrone : filière porcine avec cheptel par commune, sans abattoir à Auch

LES RÉSULTATS DE LA MODÉLISATION

Le travail de cartographie et son analyse ont permis de souligner des temps de trajet très importants pour une partie des communes du nord du Gers dans la situation actuelle et dans les différents scénarios sans abattoir à Auch. L'importance du maintien de l'abattoir d'Auch et de son ouverture à l'ensemble des espèces pour le maillage du territoire sont également mis en évidence. Sans cet abattoir, les trajets pourraient

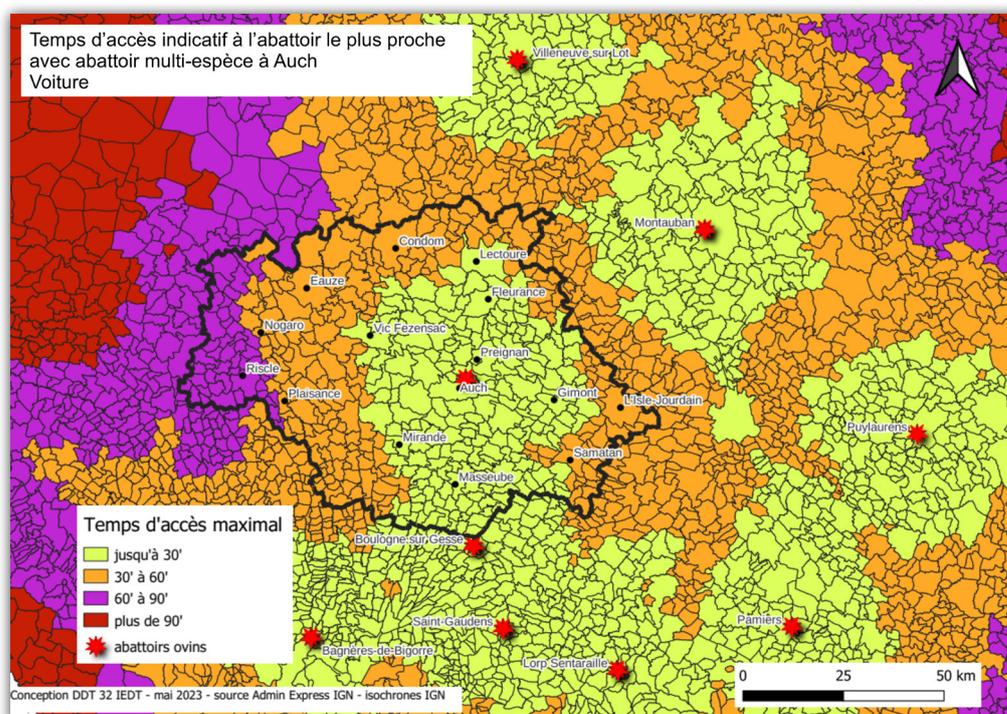
atteindre 1h30 (trajet aller) et sont encore augmentés après la fermeture de l'abattoir de Montauban. Ces modélisations correspondent à un temps de trajet en voiture. Il faut compter 30 à 50 % de plus avec une bétailière. L'intégration des cheptels dans la modélisation met en évidence que, sans abattage à Auch, les porcins et ovins seraient très éloignés des autres abattoirs.

Les différentes modalités envisagées ont assez peu d'impact sur les temps de trajet en dehors du Gers, car la répartition des abattoirs offre un maillage plus resserré dans ces territoires.

Les cartes des isochrones ont été utilisées par les acteurs des filières pour mobiliser les éleveuses et les éleveurs autour du projet de renforcement de l'abattoir d'Auch et l'ouverture d'une chaîne multi espèces ainsi que pour leur travail de conviction des financeurs potentiels de ces opérations. Les cartes et les analyses qui en découlent ont été également utilisées dans les notes d'enjeux produites par les services de l'État local, à destination des échelons régionaux et nationaux.

Finalement l'abattoir d'Auch a obtenu les financements espérés de la part du Conseil Régional et de l'État, à hauteur de 40 % du montant de l'opération, estimé à 1,5 million d'euros. Le Conseil Départemental ainsi qu'une part importante des intercommunalités gersoises ont également décidé de contribuer à ce financement.

Ainsi les travaux ont pu commencer début 2024, ce qui a permis d'ouvrir la chaîne porcine, ovine, caprine fin novembre 2024.

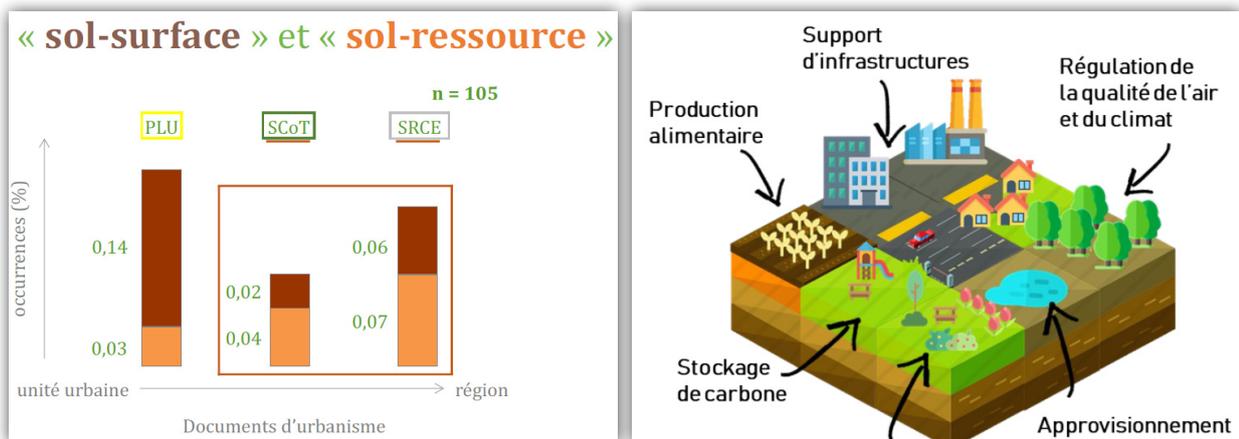


Carte isochrone : multi-espèces avec abattoir à Auch

Étude SIG interdépartementale (Hérault et Gard) sur la multifonctionnalité des sols

La loi Climat et Résilience précise en 2021 les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols. Elle vise une réduction de moitié du rythme de la consommation d'espaces d'ici 2031, pour atteindre zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050. Le choix des aménagements futurs est donc stratégique pour préserver les sols non anthropisés. Ces objectifs doivent transparaître dans les différents documents d'urbanisme où les sols sont peu évoqués : souvent comme « surface » et non comme « ressource » avec prise en compte de leurs différentes typologies.

Cette étude propose une vision systémique et fonctionnelle des sols, s'appuyant sur des données pédologiques et cartographiques, afin d'intégrer cette ressource comme un critère essentiel des politiques de préservation. (cf Fiche AGILE n°4992)

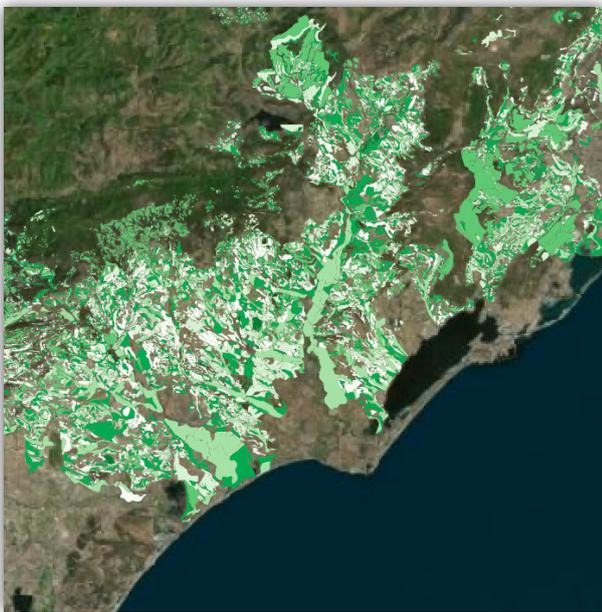


La DREAL Occitanie finance cette étude SIG interdépartementale pour une durée de 2 ans. Elle aborde la fonctionnalité des sols pour :

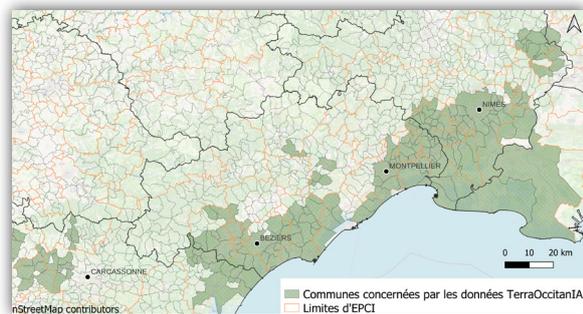
- ✔ servir de support de connaissances des sols à préserver,
- ✔ enrichir et harmoniser les bases de données pédologiques nationales,
- ✔ créer une base de données pédologiques à une échelle exploitable par les acteurs du territoire,
- ✔ apporter une aide à la décision dans les stratégies de planification pour limiter l'artificialisation des sols.

Nous nous inspirons de la méthode SIG « MUSE » du CEREMA sur la multifonctionnalité des sols, développée à une échelle de 1/250.000^e. Elle intègre 4 fonctions du sol (potentiel agronomique, potentiel d'infiltration, habitat pour la biodiversité, réservoir de carbone) pour créer par agrégation un indicateur global du potentiel de multifonctionnalité des sols. Cependant les retours d'expérience des territoires mettent en exergue la difficulté d'exploiter les données pédologiques à cette échelle. Pour favoriser leur appropriation dans les documents d'urbanisme, l'étude vise à délimiter une zone d'expérimentation plus restreinte à une échelle de 1/25.000^e, voire 1/10.000^e.

Nous nous appuyons également sur des travaux expérimentaux locaux comme la « Gestion Dynamique des Potentiels Agricoles » de la Métropole de Montpellier et du Conseil départemental de l'Hérault (CD de l'Hérault) en 2022 et le projet « Terra OccitanIA » de BRL en 2024.



L'idée est de croiser les données issues de la méthode MUSE avec d'autres données locales existantes sur la thématique des sols, dont le choix dépendra des priorités stratégiques de planification du territoire.



La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Service d'Aménagement Territorial Sud et Urbanisme (SATSU) au sein de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard (DDTM du Gard). Elle souhaite développer une connaissance objective et partageable pour s'étendre sur d'autres territoires, apporter une dimension supplémentaire au diagnostic territorial et mettre en évidence des enjeux nouveaux pour la planification et l'aménagement du territoire.

Les partenaires associés pour l'élaboration de cette étude constituent un comité technique : DDTM de l'Hérault, Montpellier Méditerranée Métropole, CD de l'Hérault, BRL, OPen IG, Agence d'Urbanisme AUDRNA, CEREMA.

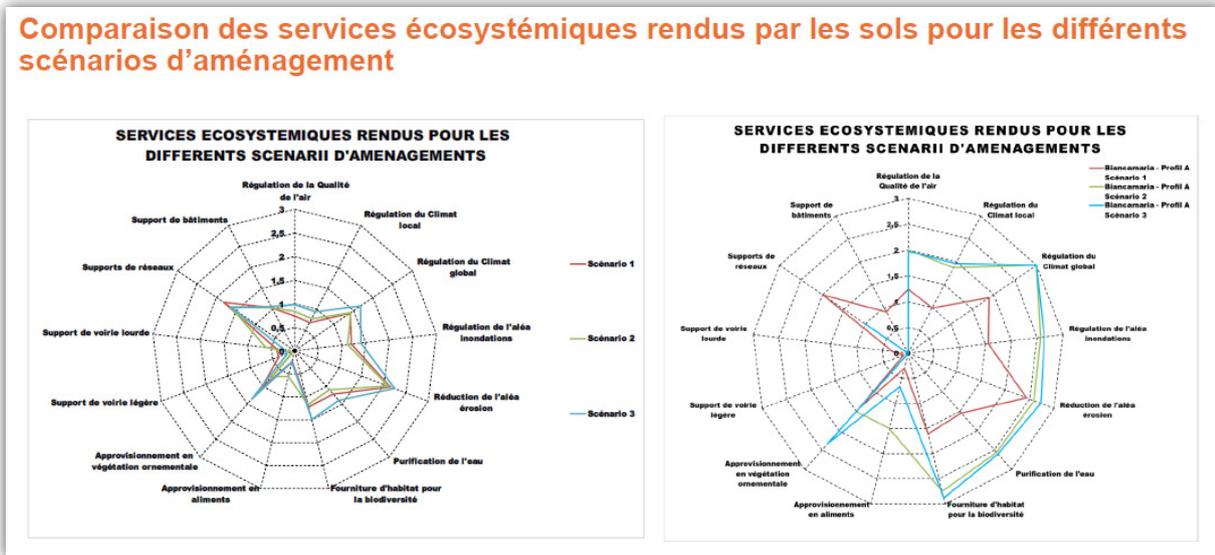
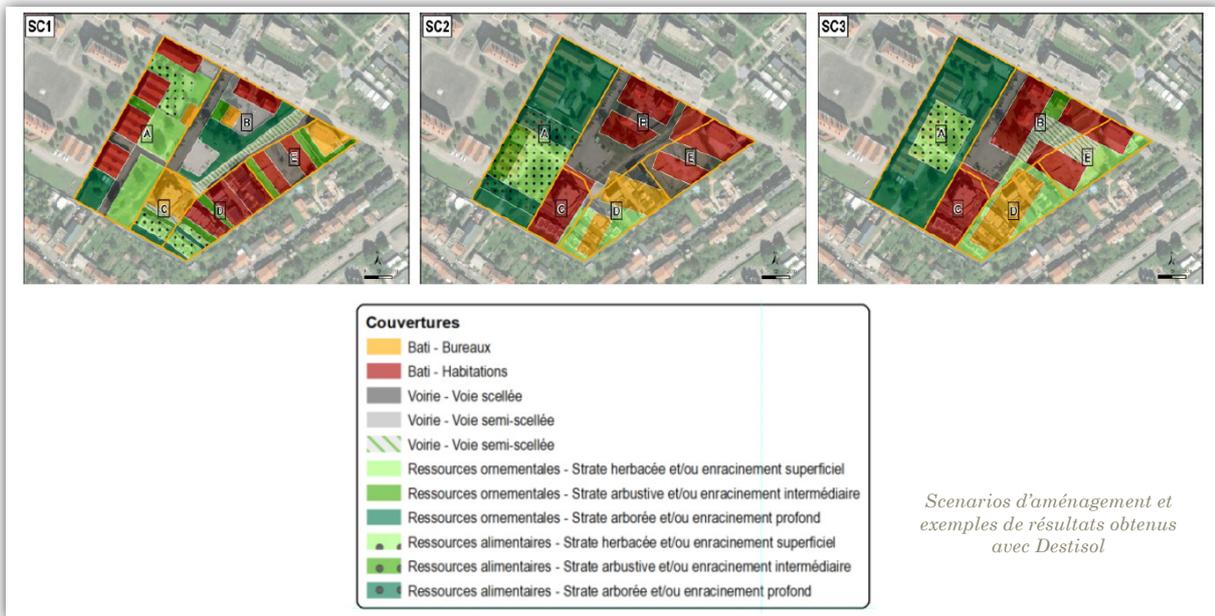
Le CEREMA propose un temps de formation du comité technique pour une mise à niveau des connaissances du sol et pour une appropriation de la méthode MUSE auprès de son équipe SIG. Cette intervention sert à préciser les missions confiées au prestataire et apporter une expertise métier pour conduire l'étude et valider les résultats.

Un pédologue est recruté afin de produire des livrets didactiques sur les sols, ainsi qu'une base de données des sols adaptée de la méthode MUSE à une échelle plus réduite.

La finalité consiste à définir un Porter-à-Connaissance de l'État pour enrichir les documents d'urbanisme sur les ressources apportées par les sols et les préserver de l'artificialisation et pour une aide à la décision dans les stratégies de planification.

Pour le suivi de l'étude, plusieurs orientations sont possibles :

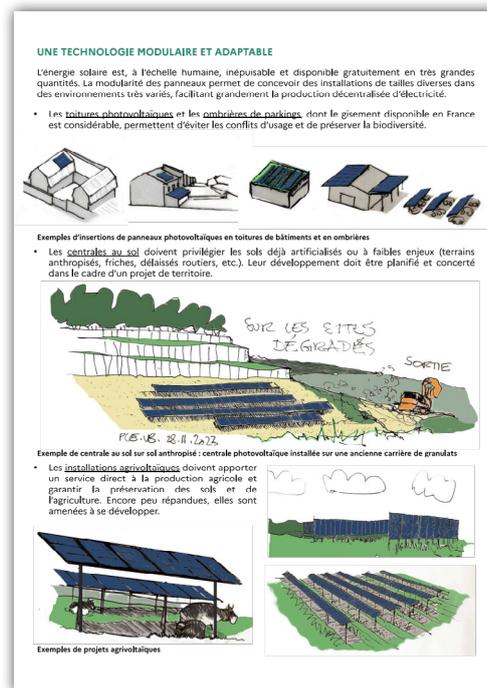
- ✔ soit une valorisation de l'étude par la présentation de différents scénarios d'aménagements de projets opérationnels prenant en compte les fonctions du sol (Exemple : projet DESTISOL – SCE),
- ✔ soit un accompagnement pour une campagne de prospection pédologique afin d'affiner la cartographie produite sur les zones de sols non inventoriés.



Mise en place d'un observatoire des énergies renouvelables dans le Lot

Dans le contexte de transition vers des modes de production d'électricité moins carbonés, le développement des infrastructures de production d'énergies renouvelables progresse et est amené à s'intensifier dans les années à venir. Pour accompagner les territoires du Lot, la DDT a construit un observatoire des énergies renouvelables aux objectifs divers : acculturer les acteurs du territoire aux notions et ordres de grandeurs relatifs aux ENR, sensibiliser aux bonnes pratiques pour leur développement et apporter un éclairage sur la situation actuelle du département (production et consommation) et sur les dynamiques prévisibles, en lien avec les objectifs.

La première production, vulgarisatrice de concepts énergétiques et de données générales sur le département, a été publiée en juin 2023. La deuxième, sur le photovoltaïque, a été finalisée début 2024. L'observatoire prévoit des publications annuelles sur la situation du département intercalées de publications thématiques.

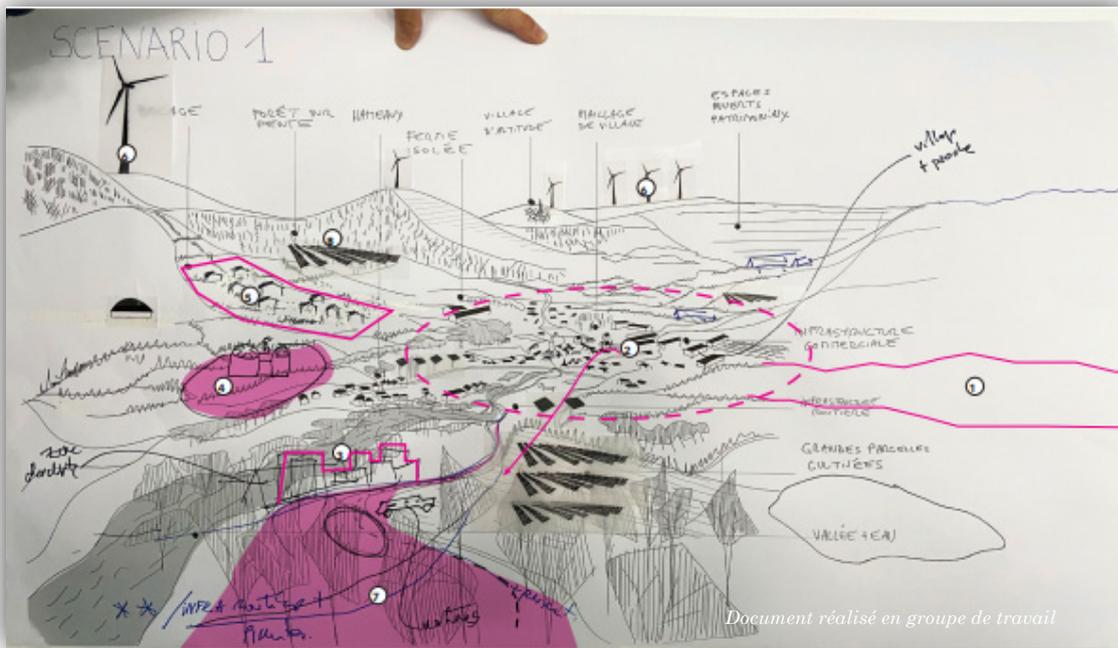


Retrouvez les publications à cette adresse :

<https://www.lot.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Aménagement-du-territoire.-construction.-logement/Connaissance-du-territoire/Observatoire-des-énergies-renouvelables/Observatoire-des-énergies-renouvelables-dans-le-Lot>

Les paysages de l'énergie en Aveyron

Dès 2023, un plan d'accélération des énergies renouvelables a été enclenché avec la promulgation le 10 mars de la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables.



Le département de l'Aveyron a connu un développement des énergies renouvelables depuis le début des années 2000 et dispose d'un fort potentiel pour leur implantation. Par ailleurs, l'Aveyron est un territoire disposant d'une grande diversité de paysages.

En 2024, la DDT et la préfecture ont souhaité travailler sur la thématique des paysages de l'énergie. Sur la base de trois scénarios de développement des énergies renouvelables, trois fresques illustrant l'impact de ces scénarios sur les paysages aveyronnais vont être réalisées par une paysagiste illustratrice.

Carine RUDELLE - DDT de l'Aveyron

Conception paysagère d'un parc photovoltaïque

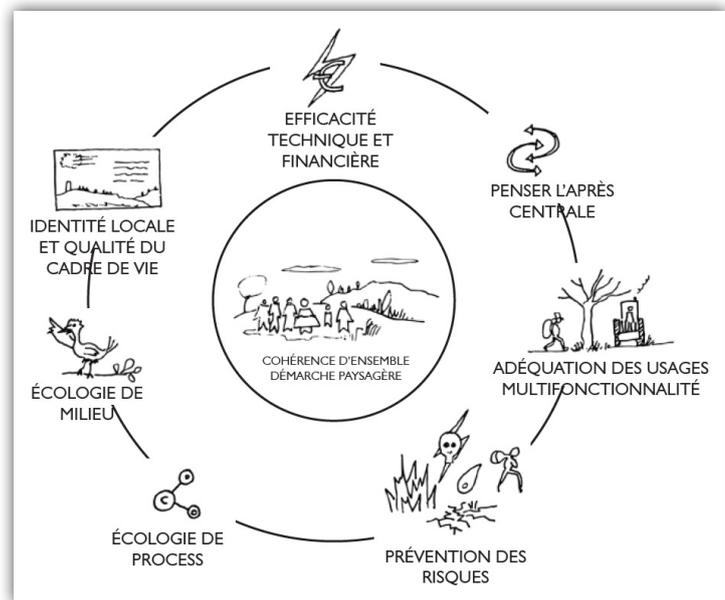
Le constat n'est plus à faire : les parcs photovoltaïques actuels sont dupliqués suivant un même standard industriel, dans une logique unique de rentabilité financière, au détriment du territoire local.

Afin de mettre en œuvre un nouveau modèle, intégrateur de la pluralité des enjeux, la DDTM de l'Aude et son paysagiste-conseil de l'État ont confié la conception d'un parc à un paysagiste-concepteur, dans le cadre d'une convention avec l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles. Le Syaden, syndicat en charge du service public de l'énergie dans l'Aude et développeur de parcs photovoltaïques, ainsi que la commune de Malves-en-Minervois, propriétaire d'une ancienne décharge municipale, support idéal au projet, ont également été signataires de la convention.

Les 6 mois de l'étude se sont articulés avec l'ensemble de l'étude environnementale liée au projet, intégrant simultanément les données naturalistes.

LES RICHESSES PRODUITES PAR UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE MULTIFONCTIONNEL

Pour mener à bien un projet photovoltaïque dans le paysage, il convient d'adopter une logique du lieu, ancrée dans un héritage culturel et naturel, un mouvement géomorphologique, une identité esthétique et symbolique, sans pour autant laisser de côté la recherche de performance inhérente à de tels projets. La performance toutefois, ne se jugera pas à la seule rentabilité financière de l'infrastructure mais à un ensemble de critères et dans une recherche constante de multifonctionnalité.

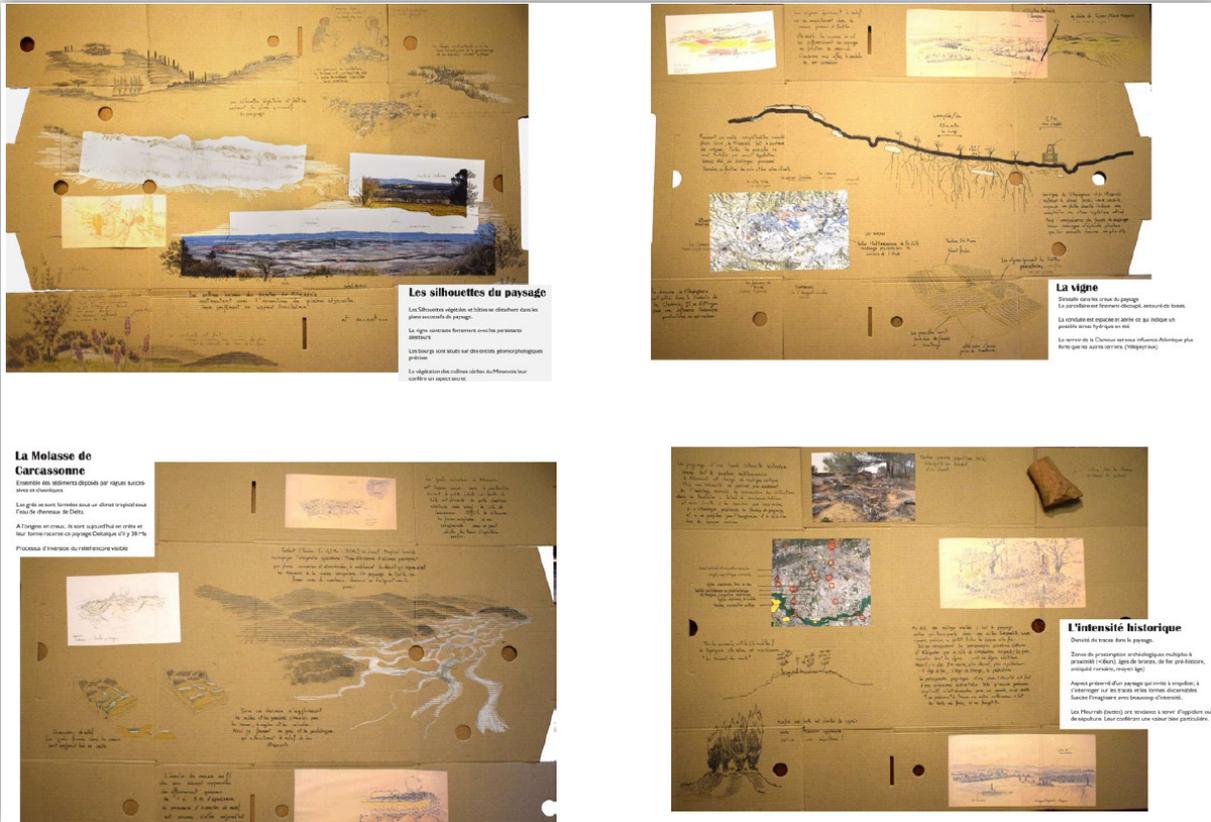


L'APPROCHE PAYSAGÈRE

La première étape a consisté à identifier en atelier les valeurs qui fondent l'identité paysagère du Bas-Minervois (sous-partie de l'unité paysagère concernée par le projet).

Ces valeurs ont ensuite été confirmées et précisées à l'échelle communale, conduisant à formuler des enjeux de valorisation du paysage local.

Il a alors été possible de concevoir un projet dont l'implantation et le vocabulaire architectural correspondent à une démarche de valorisation pour faire émerger un modèle plus réversible, bas-carbone et scénographique.



METTRE EN SCÈNE LA GÉOMORPHOLOGIE

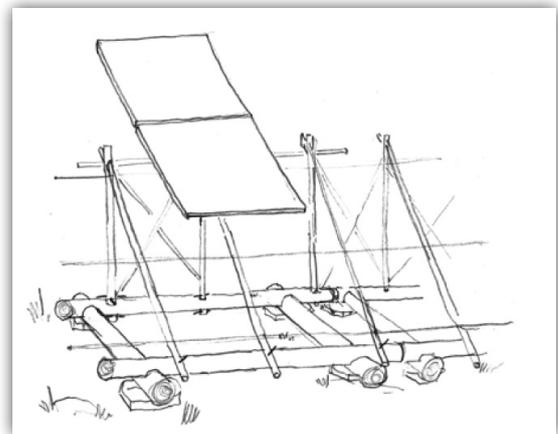


Inspiré par les processus de formations géologiques des grès affleurants sur site, les panneaux sont installés dans une forme générale d'écoulement qui contourne par le bas les reliefs. Ce dessin exprime un mouvement dans le paysage et n'écrase pas ce dernier par un comblement total de la surface potentielle. Il a notamment pour effet de se fondre avec le relief et d'apparaître et disparaître mystérieusement selon les points de vue.

La forme d'écoulement invite à questionner les limites pré-établies du site d'implantation, osant proposer un élargissement de la surface du terrain d'assiette et augmentant la production.

INVERSER LE REGARD POUR OUVRIR DE NOUVELLES PERSPECTIVES

L'étude a proposé un mode constructif reposant sur les compétences et les besoins locaux. Les panneaux seraient fixés sur des supports en bois et posés sur des pierres stables, déjà présentes sur le terrain ou ajoutées.



Cette technique mobilise plusieurs corps de métiers et savoir-faire locaux (soutien ou développement des filières de production et de manipulation du bois, artisanat de pierres sèches). En outre, les pierriers créés sont autant d'habitats à destination du lézard ocellé, espèce emblématique observée sur le terrain. De ce point de vue, l'état du site serait amélioré dès la mise en fonction du parc.

Cette réflexion illustre le processus par lequel des éléments classiquement considérés en tant que contrainte deviennent la source d'un vrai développement économique local, tout en soutenant la biodiversité.

UN VOCABULAIRE ARCHITECTURAL D'ENSEMBLE

De nombreux équipements annexes aux panneaux solaires gravitent autour d'une centrale. Les citernes d'eau, les containers électriques, les caméras, les clôtures... L'étude a proposé des styles et des matériaux qualitatifs et cohérents avec l'histoire du site, permettant d'assumer pleinement la visibilité des objets, en tant que marqueurs paysagers.



De nombreuses autres mesures ont été proposées, participant à une réduction des coûts et de l'impact environnemental global (mutualiser des moyens déployés lors du chantier avec d'autres menus travaux communaux nécessitant une pelle mécanique, plantation d'une haie brise-vue depuis le domaine viticole voisin hors du terrain d'assiette, favorisant une trame verte à travers une exploitation agricole, tourisme œnologique avec le domaine en question, insertion du terrain dans le parcours de pâturage d'un troupeau itinérant local, enfouissements des réseaux sous des pierriers...). A l'heure actuelle, le dossier est encore en cours de finalisation, avec un arbitrage vis-à-vis de certaines mesures. Le dépôt de la demande de permis de construire est envisagé courant 2025.

Mickaël SACCONA – DDTM de l'Aude

Habiter un littoral en mouvement et architecture des milieux

Nos territoires font face à des évolutions toujours plus rapides et marquantes. Entre changement climatique, influence du tourisme, des métropoles, modification des comportements et des usages, pression urbaine, rythme écologique... comment poursuivre et améliorer la conciliation de ces mondes a priori différents, bien qu'en interactions constantes ?

Cette question est au centre du programme d'étude de l'École Nationale d'Architecture de Toulouse, avec laquelle le Grand Narbonne, la ville de Narbonne et la DDTM de l'Aude ont conventionné pour trois ans. Chaque année, les étudiants viennent interroger une partie du littoral, entre Narbonne et ses étangs, au sein du PNR autour de Peyriac-de Mer (2022-2023), Bages et ses lisières, des Recs du Massif de Fontfroide aux étangs (2023-2024), et de Gruissan à Fleury d'Aude (2024-2025).

Ces espaces sont de grands écotones, riches et fragiles, en première ligne des bouleversements auxquels l'Aude et tant d'autres territoires, littoraux ou non sont confrontés. Submersion marine et montée du trait de côte d'un côté, risque incendie de l'autre, et entre les deux un contexte humain avec sa vie professionnelle, sociale, ses villes, tiraillées entre le renouvellement et les extensions urbaines, les habitants à l'année et le tourisme estival.

Il s'agit d'imaginer le territoire de demain, mais aussi de le concevoir et de le rendre fonctionnel. Dans cet objectif, la démarche de projet prend tout son sens. Sur le terrain, les étudiants ont rencontré les usagers et les institutionnels. Outre les signataires de la convention, le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée, le CAUE et bien sûr les communes d'accueil ont ainsi été des partenaires incontournables. Au-delà de la connaissance, du dialogue naissent la compréhension du lieu, sa culture, son histoire et sa temporalité. Les approches, qu'elles soient paysagère, architecturale ou urbanistique, se croisent et se nourrissent mutuellement, donnant corps à un territoire renouvelé, adapté et résilient.

Les trois exemples suivants ne sauraient suffire à rendre compte de la richesse de la production d'une cinquantaine d'architectes et paysagistes en devenir.

Leurs travaux ont fait l'objet de quatre publications, librement disponibles ici :

<https://www.calameo.com/ensa-toulouse/books/0060295446fb28f84e7f2>



MÉNAGER LE REC DU FENOUILLET (NARBONNE). DES ESPACES VIVANTS POUR REQUALIFIER LE REC.

Ce projet remodèle les usages des bords d'un Rec, sec ou inondé et ses bassins d'orage. Il vise à découvrir le quartier différemment en brisant la dynamique monofonctionnelle. Il met à l'honneur le principe du partage, en multipliant les connexions et les zones de rencontres, humaines et naturelles :

- ✔ Création de pôles de convergence qui permettent aux habitants de se retrouver et/ou de pratiquer des activités.
- ✔ Création de trois franchissements du Rec en modes doux afin d'augmenter sa connexion aux quartiers environnants.
- ✔ Création de nouveaux espaces publics sur le versant nord pour insuffler une nouvelle dynamique et développement de la biodiversité sur le versant sud.

Les pôles de convergences



Élément patrimonial



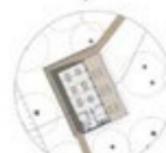
Bassin d'orage Ouest



Stade de foot/basket



Bassin d'orage Est



Maison de quartier

LA TRAVERSE DES « OLIEUX ». RÉINVESTIR LE SITE EN JARDINS MARAÎCHERS ET LIEU DE VENTE.

Ruines d'un ouvrage en pierre, passerelle rouillée non praticable, anciens canaux d'irrigation... Le projet propose de ré-investir un territoire abandonné par l'activité humaine pour diversifier le paysage productif du territoire, en développant la culture du maraîchage et de l'agroforesterie, tout en gérant le risque d'inondation au pied du Massif de la Clape. Ce projet illustre en quoi l'histoire d'un lieu est une source d'inspiration. Toute histoire peut ainsi se poursuivre, moyennant des restaurations ciblées pour pleinement s'adapter aux enjeux actuels.



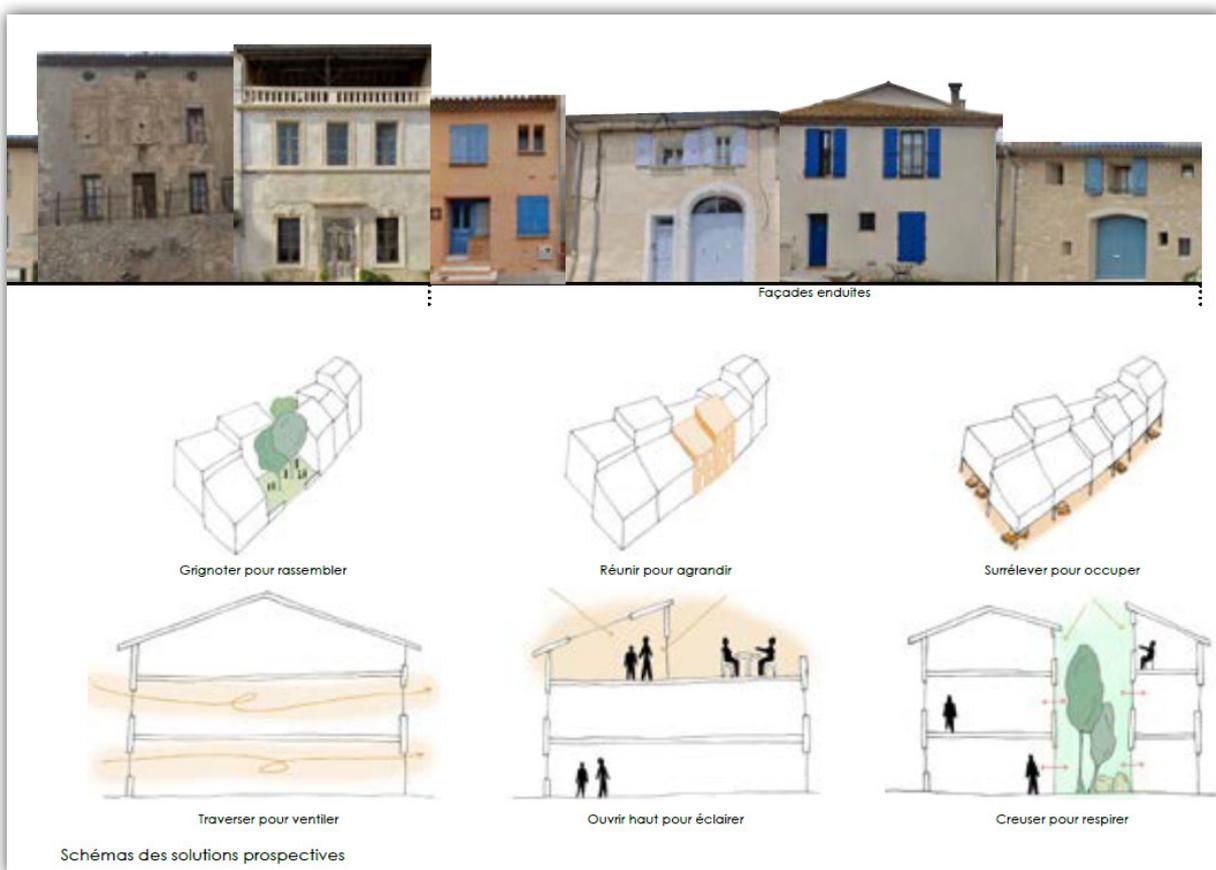
Réseaux écologiques et écopaysagers

- 1 Maraîchage
- 2 Éco-système d'acteur, espace de vente
- 3 Maraîchage
- 4 Agroforesterie
- 5 Retenue d'eau douce
- 6 La traversée des Olieux, Rassembler les producteurs
- 7 Vignes
- 8 Agroforesterie

REVIVRE DANS LE CENTRE DE BAGES. RETOUCHER LE BÂTI POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DE CONFORT.

Il s'agit de proposer une redéfinition du bâti parfois trop dense afin de devenir plus attractif. Cette étude complexe rappelle que la ville est elle-même une grande frange, où se croisent des constructions privées et des espaces publics, bâtis ou non. La porosité entre les deux est à la fois cause et conséquence de la capacité de chacun de ces milieux à répondre aux besoins de leurs usagers.

- ✔ Création d'espaces extérieurs et de respiration,
- ✔ Améliorer le confort thermique quelles que soient les saisons,
- ✔ Questionner les rez-de-chaussées,
- ✔ Imaginer de nouvelles façons de vivre ensemble,
- ✔ S'approprier l'espace public pour créer des espaces de vies communs.



Mickaël SACCONA – DDTM de l'Aude

Le phénomène Airbnb dans le Gard, et le risque d'érosion du parc locatif privé

Poursuivant la réflexion qu'elle mène depuis plusieurs années avec l'ADIL dans le cadre de l'observatoire du Plan Départemental de l'Habitat, la DDTM du Gard s'est interrogée sur le risque d'érosion du parc locatif privé, du fait du développement de l'offre locative de meublés de tourisme sur son territoire.

La question était de savoir si les contraintes qui pèsent sur les propriétaires de logements occupés par des locataires, notamment en terme de qualité énergétique, n'engageaient pas un mouvement progressif de désertion du statut de bailleur au profit de celui d'hôte, les locations de courte durée n'étant pas soumises, pour l'instant, aux mêmes obligations.

Qu'il participe ou qu'il accentue un mouvement déjà engagé de désaffection pour la location classique, le rôle de ce potentiel nouveau maillon dans la chaîne d'interaction entre les parcs de logements interroge. D'autant plus que le développement du nombre d'annonces Airbnb dans le Gard s'avère finalement phénoménal sur la période 2016-2022.

UN ENJEU MAJEUR POUR LE MAINTIEN D'UNE OFFRE EN LOGEMENT DIVERSIFIÉE



Dans un contexte de crise du logement, tout l'enjeu est ainsi de savoir jusqu'à quel point, et dans quels secteurs, le département du Gard est confronté au risque d'attrition d'un parc locatif privé dont on connaît le rôle fondamental dans la trajectoire résidentielle des ménages.

Pour y répondre, la DDTM du Gard a confié à l'ADIL du Gard une étude sur ce phénomène inédit, qui échappait encore il y a peu à la connaissance, mais peut aujourd'hui être observé sous réserve d'un accès aux données AirDNA.

La surprenante précision des données explorées autorisa le tandem pilote de l'étude à imaginer l'identification de secteurs cibles dans le but d'enclencher une dynamique vertueuse, qui consisterait à faire revenir dans le parc locatif privé une partie des logements entièrement dédiés jusque-là à la location touristique.

Cette étude propose donc d'envisager de nouvelles solutions pour l'enjeu majeur que représente la réponse aux besoins en logement. Il s'agit de préserver une diversité de l'offre, afin d'éviter qu'une nouvelle forme de ségrégation socio-spatiale, où basculeraient les territoires exclusivement voués à la location de courte durée, ne voit le jour.

La poursuite de cet objectif implique toutefois de prendre en compte la spécificité de cette activité qui convoque trois droits fondamentaux : le droit de propriété, la liberté de commerce et le droit au logement.

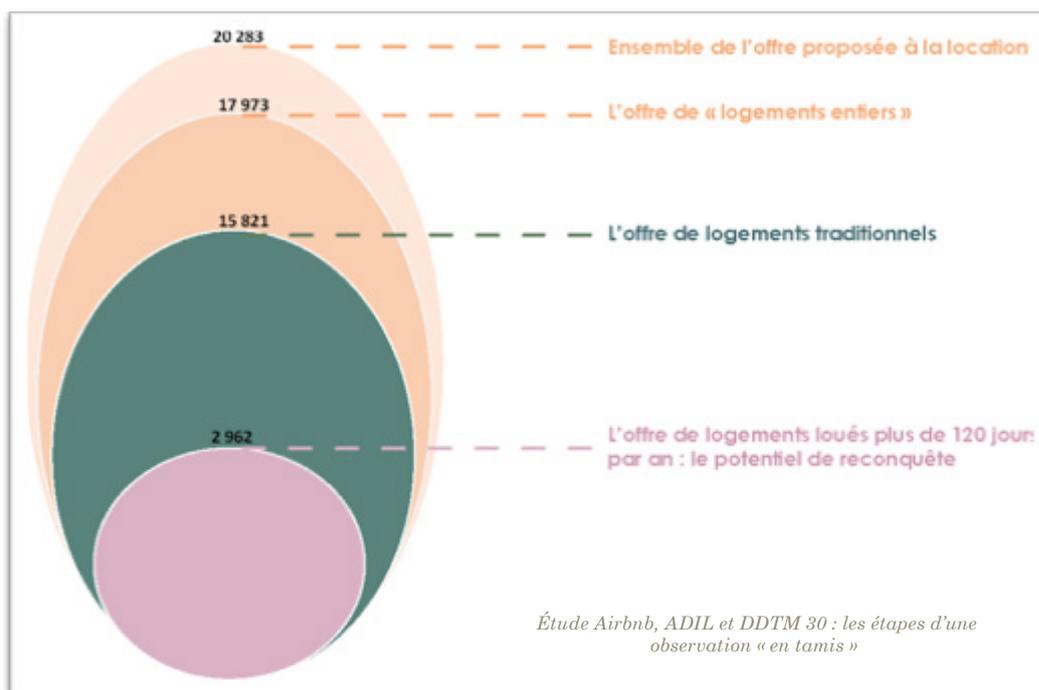
UNE MÉTHODE D'OBSERVATION « EN TAMIS »

La multiplicité des informations fournies sur les biens loués, mais aussi sur les hôtes, a nécessité le développement d'une observation statistique « en tamis ».

Cette méthode, conçue pour répondre aux questionnements sur le risque d'érosion du parc locatif privé, a été élaborée dans un double objectif :

- ✔ comprendre et mesurer l'ampleur du phénomène dans le Gard,
- ✔ rechercher, dans le parc des meublés de tourisme, un potentiel de reconquête constitué de logements susceptibles de venir (ou de revenir) enrichir le parc locatif privé.

Le programme développé (le tamis), a consisté à éliminer progressivement de l'observation les logements qui n'étaient pas loués « en entier », les biens qui n'étaient pas des logements traditionnels, et finalement, les logements entiers traditionnels loués moins de 120 jours dans l'année, donc potentiellement des résidences principales louées en l'absence du propriétaire ou des résidences secondaires louées en dehors des périodes d'occupation.



UNE CLASSIFICATION DES TERRITOIRES POUR LA RECHERCHE D'UN ÉQUILIBRE...

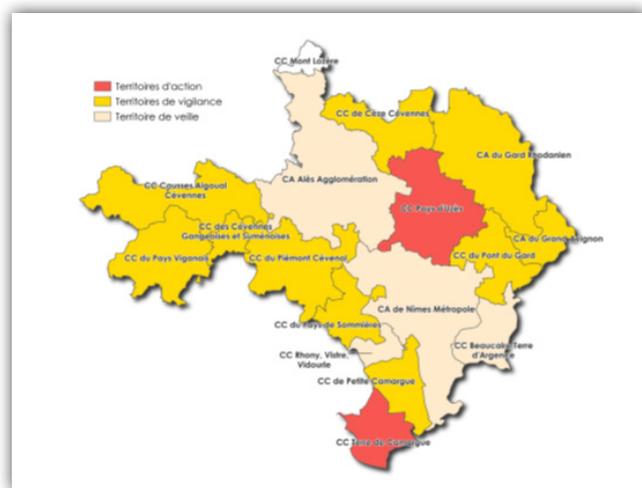
À l'issue de cette première étape de recherche, ce sont 2962 logements entiers traditionnels loués plus de 120 jours qui ont été identifiés pour l'année 2022 sur plus de 20000 offres proposées.

La seconde étape a consisté à territorialiser cette analyse à l'échelle des intercommunalités gardoises, puis à confronter les résultats au « taux d'implantation d'Airbnb », indicateur créé pour les besoins de cette étude. Un troisième filtre d'analyse a ensuite été introduit afin d'intégrer le degré éventuel d'érosion du parc locatif privé, permettant de définir trois profils de territoires :

1. **Les territoires de veille**, qui n'affichent ni déficit, ni signe d'érosion de leur parc locatif privé et dont le taux d'implantation d'Airbnb est modéré. Dans ces territoires, l'enjeu sera de **veiller à ce que la situation du parc locatif privé se maintienne et l'activité de meublés de tourisme reste stable**.

2. **Les territoires de vigilance** qui présentent un risque lié au déficit ou à l'érosion de leur parc locatif privé. Dans ces territoires, l'implantation de l'activité Airbnb est mesurée mais la situation du parc locatif privé appelle à la vigilance. **Un enjeu d'information des élus et d'accompagnement des bailleurs privés est à prendre en compte**.

3. **Les territoires d'action** : un processus d'érosion est déjà engagé, parfois même associé à un déficit de l'offre locative privée ; il se trouve aggravé par la forte implantation de l'activité Airbnb. **Dans ces territoires, l'action publique est à mobiliser pour contenir ce phénomène**.



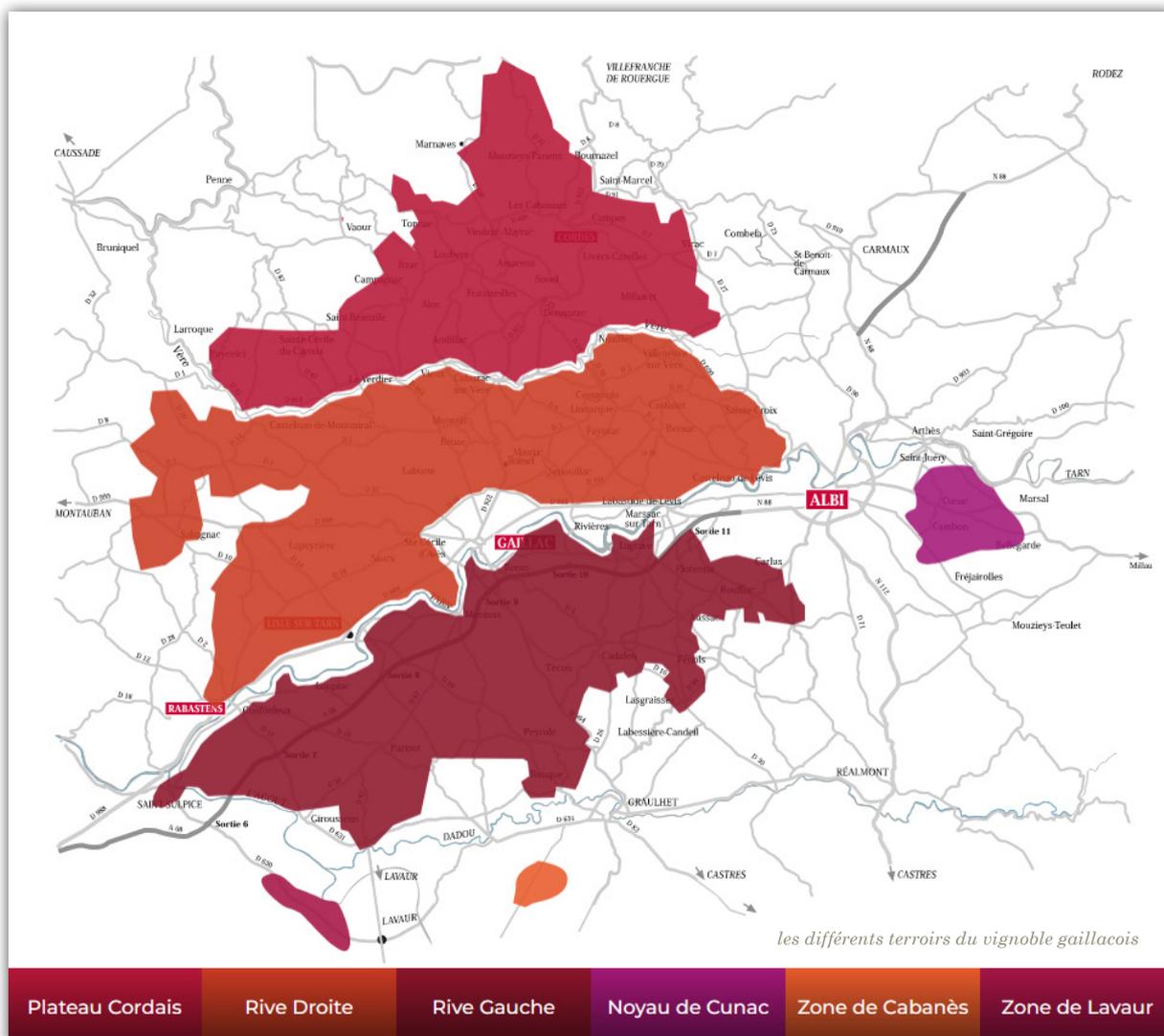
Étude Airbnb, ADIL et DDTM 30 :
classification gardoise des territoires

Vous pouvez retrouver la première partie de cette étude sur le site intranet de la DDTM du Gard : <https://intra.ddtm.gard.rie.gouv.fr/le-phenomene-airbnb-dans-le-gard-et-le-risque-d-a2963.html>

ou sur le site internet de l'ADIL du Gard : <https://www.adil30.org/publications/publications-de-ladil/>

Stratégie d'adaptation et de différenciation du territoire viticole Gaillacois face aux changements climatiques et aux évolutions sociétales

Avec un peu moins de 7 000 hectares cultivés et une production annuelle moyenne d'environ 400 000 hectolitres, le vignoble de Gaillac est une petite appellation qui représente 2,7 % des surfaces en vignes de la région Occitanie. Toutefois, il se différencie par son ancienneté (près de 2 000 ans d'histoire depuis l'Antiquité romaine) et une grande diversité de cépages autochtones et anciens. Tout comme les autres vignobles français, ses vigneronns doivent faire face au changement climatique qui se traduit notamment par une augmentation de la fréquence et de l'intensité des aléas climatiques (gels tardifs, températures extrêmes).



En 2023, la Maison des Vins de Gaillac, avec l'appui technique et financier de la Direction Départementale des Territoires du Tarn, a donc souhaité lancer une étude prospective sur les solutions d'adaptation de son vignoble aux différentes évolutions induites par le changement climatique, la modification des pratiques culturales au profit d'approches plus agro-écologiques et les évolutions de consommation. Le bureau d'étude CERESCO a été choisi pour accompagner la démarche qui s'inscrit dans la continuité (à la fois territoriale et thématique) d'une étude précédente consacrée au futur de l'agriculture dans l'aire urbaine albigeoise en 2017 : elle en a gardé l'esprit de co-construction et de concertation de l'ensemble des acteurs locaux du vignoble en vue d'établir une réflexion stratégique pour les décennies à venir.

UNE MÉTHODE EN DEUX TEMPS

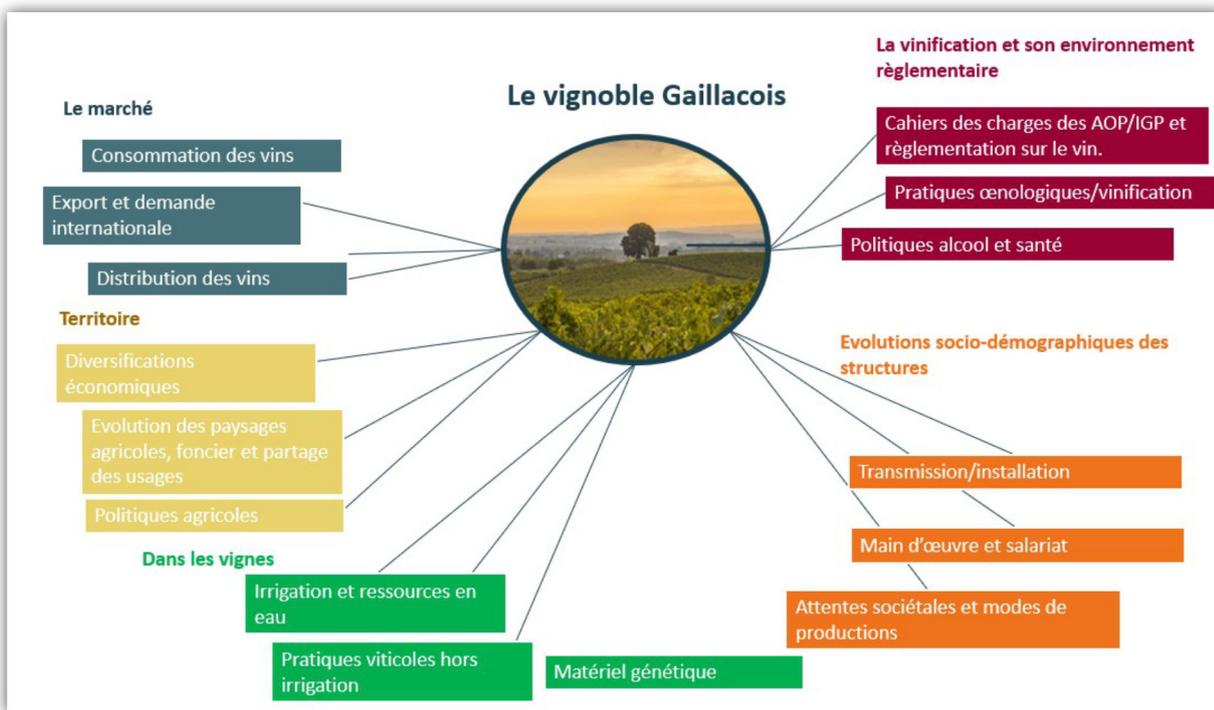
Un état des lieux statistique et cartographique des tendances observées ces vingt dernières années car le vignoble ne disposait pas d'une vision englobant les volets technique, économique et socio-démographique sur un même pas de temps. Celui-ci a été mené sur la base d'entretiens semi-directifs sur un panel représentatif du vignoble gaillacois (vignerons indépendants, coopératives, négoce, interprofession, chambre d'agriculture) et par une analyse statistique de données disponibles. Ce diagnostic a permis de démontrer que, si le vignoble gaillacois a perdu 20 % de sa surface en 20 ans, cette baisse s'est stabilisée ces dernières années, contrairement à la perception empirique de beaucoup d'acteurs de la filière : la baisse du nombre d'exploitants a été compensée par un agrandissement des exploitations. Toutefois de fortes incertitudes demeurent liées à la pyramide des âges des exploitants et au changement climatique.

Cet état des lieux a été complété par la réalisation d'un diagnostic énergie et gaz à effet de serre de trois exploitations représentatives du vignoble grâce à l'outil ACCT issu du programme Agriclimate Change. Des rapports sur l'évolution du climat dans la région et son influence sur le vignoble dans un futur proche ont montré que le terroir gaillacois devrait ressembler à ceux du centre de l'Espagne ou de l'Italie d'aujourd'hui avec une augmentation de la fréquence des aléas. Le maintien des pratiques actuelles ne peut donc conduire qu'à une vulnérabilité accrue du vignoble gaillacois.



Vignoble du gaillacois - BerndtF, CC BY-SA 3.0

Une prospective exploratoire à l'horizon 2040 sous forme d'ateliers participatifs de construction de scénarios d'évolution possibles. Forte des constats initiaux, une quarantaine de participants représentatifs de la diversité du vignoble gaillacois a donc participé à trois ateliers d'une demi-journée sous forme de prospective exploratoire. L'analyse et la combinaison de 15 variables-clés regroupées en 5 thématiques a permis de réaliser quatre scénarios contrastés dont un tendanciel. Ces futurs possibles ont fait émerger trois enjeux clés partagés par tous les acteurs de la filière : celui de l'eau (ressources, accès et usages futurs), celui de l'anticipation des sujets sociétaux dont l'excellence environnementale et sociétale et celui du foncier (pression résidentielle, identité paysagère, friches, etc.)



Système des variables utilisées au cours de l'exercice prospectif

Ce travail a permis d'améliorer la connaissance du vignoble et d'éclairer les différences entre perceptions des acteurs et réalités « objectivées » sur le terroir. Les ateliers ont été l'occasion de créer du lien et de confronter des points de vue en favorisant l'inter-connaissance. La production collective est désormais un premier socle de réflexion prospectif et un argumentaire partagé qui montre la mise en mouvement du vignoble et sa volonté d'anticipation. Ce travail prospectif constitue une des briques disponibles pour les professionnels du secteur représenté par la Maison des Vins de Gaillac afin de construire un véritable plan stratégique d'adaptation.

Afin de garantir le bon équilibre entre désirabilité et acceptabilité, la densité doit être pensée dans le cadre d'un projet d'ensemble. Les habitants bénéficient alors d'un panel varié de services urbains illustrés dans l'illustration de la première et la quatrième de couverture.

Ces services mis en avant s'inspirent bien entendu des fondamentaux de la ville durable : qualité et mixité des usages (assurer la proximité et diversité des fonctions) ; mobilité (encourager les mobilités durables et actives, l'accès à une offre multimodale de proximité) ; biodiversité (préserver les sols, la ressource en eau, la biodiversité) ; changement climatique (favoriser la sobriété et les énergies renouvelables).

La plaquette retient des formulations aisées à manipuler par les habitants. Elle met l'accent via des zooms sur certains services, afin de répondre aux préoccupations/objections des élus les plus fréquentes : la nécessité de préserver leur intimité dans les logements ; l'accès aux lieux où se promener et faire ses courses ; et aux espaces de vie et de convivialité. Elle illustre également dans le dessin principal la nécessité de se déplacer aisément ; de pouvoir stationner son véhicule ; de produire et autoconsommer de l'énergie renouvelable et d'agir pour la biodiversité.

URBANISME : LA QUALITÉ RIME AVEC CRÉATIVITÉ

L'illustration de droite (+) figure un tissu existant avec des formes urbaines hétérogènes : la centralité historique, cœur de village et circulade, et des formes plus récentes d'habitat pavillonnaire tout autour.

La qualité de vie dans le bâti historique, vertueux au regard de la densité, peut être partie intégrante au regard de standards contemporains. Les réhabilitations de bâti permettent de conserver l'attractivité de ces espaces urbains. Autour du centre historique, le modèle du lotissement se caractérise par une consommation d'espaces naturels ou agricoles souvent non maîtrisée.

L'objectif est de concevoir des formes d'habitat innovantes qui ne reproduisent ni un modèle ni l'autre et offrent un niveau élevé de qualité de vie, tout en étant économes en foncier. Les exemples illustrés ci-dessous (+) sont des opérations réalisées dans le département et choisies pour leur qualité et leur sobriété foncière.

- MILIEU URBAIN +**
Habitat semi-collectif
Nizas-lez-Ezervun (34) — Densité : 45 logements/ha
L'opération, implantée en centre-bourg, propose des volumes proches des maisons de ville. Elle s'organise avec des cheminements et stationnements en rez-de-chaussée, une courvoire et une rue intérieure donnant accès aux habitations.
Réalisation : 18 logements - 1995
MSE : 100 m²
MSE : Jean-François, architecte
Surface de l'opération : 3400 m²
Surface espace public : 500 m²
27 places de stationnement
- MILIEU PÉRIURBAIN +**
Maisons mitoyennes
St-Denis des Mourgues (34) — Densité : 52 logements/ha
La volumétrie, avec ses lignes simples, et les traitements architecturaux reprennent les principes du vocabulaire vernaculaire. La voie est traitée à l'échelle d'une rue de village. Les jardins au sud s'ouvrent sur un bassin de rétention paysager.
Réalisation : 26 logements - 2017
MSE : 101
MSE : Bénédicte Desgatsch et Christel Lyman, architectes
Surface de l'opération : 5000 m²
Surface espace public : 2100 m²
47 places de stationnement
- MILIEU RURAL +**
Maisons de village
Montolieu (34) — Densité : 94 logements/ha
Les logements accolés forment un seul bâtiment sur 2 niveaux, recouvert d'un toit à deux pentes. L'entrée par le jardin garantit l'intimité des habitations avec une attention portée à la hauteur sous plafond, la lumière et la ventilation.
Réalisation : 7 logements - 2006
MSE : réseau industriel Communauté de Montolieu
MSE : Réseau Rural au Régis Ribouet, architectes
Surface de l'opération : 1100 m²
Surface espace public : 1000 m²
14 places de stationnement
15 verges garages





- MILIEU URBAIN +**
Petit collectif
Prades-lez-Léz (34) — Densité : 55 logements/ha
En mutualisant le stationnement, l'opération se structure autour de venelles pour accéder aux logements et équipements collectifs centraux. Le bâti est conçu pour conserver un caractère individuel et préserver vues et intimité.
Réalisation : 33 logements collectifs et 9 logements individuels - 2017
MSE : Dominique de Prades-lez-Léz
MSE : Est. Antoine Garcia-Olea, architecte (associé) T. Robin
Surface de l'opération : 1211 m²
Surface espace public : 600 m²
de rétention de 1500 m² par une courvoire, voirie, espaces verts de 874 m²
33 places de stationnement
- MILIEU URBAIN +**
Opération mixte
Bassan (34) — Densité : 45 logements/ha
Autour d'une voirie traversante s'organisent logements individuels semi-groupés et logements collectifs répartis sur 2 volumes sur 1 à 3 niveaux. L'opération présente des transitions entre espaces construits et porées visuelles et végétalisées.
Réalisation : 30 logements collectifs et 15 logements individuels - 2013
MSE : Habitat
MSE : A. architecture
Surface de l'opération : 1620 m²
Surface espace public : 1000 m²
64 places de stationnement
- MILIEU URBAIN +**
Habitat participatif
Teyran (34) — Densité : 35 logements/ha
Cette opération d'habitat participatif est composée de logements imbriqués ou accolés. L'implantation du bâti en limite de parcelle libère un espace collectif dédié à une polyvalence d'usages (stationnement, potager, jeux, barbecue...).
Réalisation : 7 logements - 2018
MSE : P. P. P.
MSE : Atelier Thomas Landemaine et Cabinet Guinet, architectes
Surface de l'opération : 2050 m²
Surface espace collectif : 1700 m²
14 places de stationnement



L'objectif de concevoir des formes d'habiter qui offrent un niveau élevé de qualité de vie tout en étant économe en foncier. Dans l'illustration de droite, on retrouve l'hétérogénéité des tissus urbains fréquemment identifiés dans les bourgs du département : une centralité historique (cœur de village et sa circulade) et des formes plus récentes d'habitat pavillonnaire (caractérisé par une consommation d'espaces naturels ou agricoles souvent non maîtrisée).

Sur cette représentation de l'archétype d'un bourg : apparaissent via des pictogrammes certaines des potentialités de densification vertueuse. Cela permet d'aborder les types de densification que la collectivité peut décider d'encourager : densification horizontale (à la parcelle) et verticale (surélévation) mais aussi les objectifs qu'elle peut se fixer en matière de revitalisation des centres anciens et de renouvellement urbain.

Elle met également en avant des représentations schématiques de six opérations héraultaises de production de logement en extension : des exemples anciens pour certains (1995 – Nissan-lez-Enserune – milieu urbain) mais aussi plus récent (2018 – Teyran – commune rural).

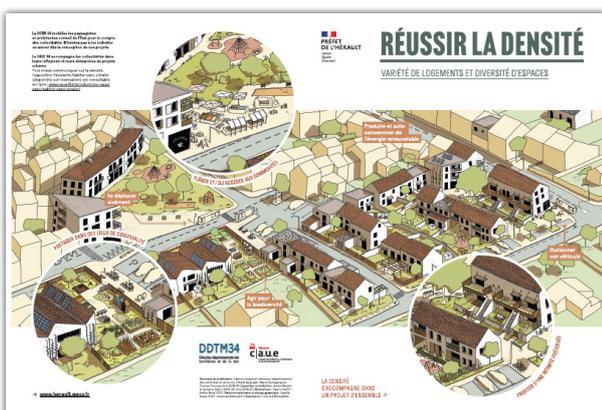
Les exemples retenus illustrent des opérations d'ensemble qui ont fait le choix de la densité (entre 35 et 55 logements par hectares) et ce dans différents tissus (milieu urbain, périurbain et rural) ; mais aussi en produisant différents types de logement (semi-collectif et petit-collectif, maisons de village et maisons mitoyennes ; opération mixte et habitat participatif).

SUR LA DÉMARCHE « COMMUNIQUER POSITIVEMENT SUR LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE »

Les supports de communication envisagés ont pour objectif d'illustrer la diversité des solutions existantes dans le département de l'Hérault pour renseigner les territoires sur les outils à leur disposition pour s'orienter vers une trajectoire de sobriété foncière.

Afin d'accompagner et d'illustrer auprès des élus cette nécessité de concilier formes urbaines plus denses et qualité de vie, la DDTM34 a décidé au second semestre 2021 d'élaborer un support de communication, en partenariat avec le CAUE de l'Hérault. À cet effet une consultation a été lancée début 2022 pour le recrutement d'une prestation de conception graphique du document et l'établissement de plusieurs représentations schématiques illustrant des formes urbaines denses et la reprographie de la plaquette.

L'établissement d'un support de communication sous la forme d'un 4 pages mettant en lumière des formes urbaines plus compactes a fait l'objet d'un marché notifié en 2022 au mandataire, Camille Boyer (Direction artistique, conception graphique), associée pour l'exercice à l'architecte Pauline GOFFIN (HMONP).



En complément de laquelle, la DDTM de l'Hérault ambitionne la publication de feuillets illustrant des opérations d'aménagement en renouvellement urbain. L'objet de la consultation consiste en une prestation de conception graphique des documents (6 feuillets : A4 ; recto) ; l'établissement de plusieurs représentations schématiques et/ou de points de vue photographiques.

Les « fiches opération » ont pour objectif d'illustrer comment certains aménageurs ont su tirer profit de l'existant en partageant les espaces et les bâtis, construire la ville sur elle-même, et viser la densification des espaces urbanisés, tout en assurant la qualité des projets et des espaces publics.

Le choix des opérations est en cours : il peut s'agir d'opérations de logement, d'équipements publics et d'espaces d'activité économiques, voire l'aménagement d'espaces naturels.

Les opérations retenues auront pour objectif d'illustrer la diversité des modalités d'action de sobriété foncière :

- ✔ opération de renouvellement urbain, c'est-à-dire la reconstruction de nouveaux bâtiments voire de quartiers entiers après destruction de l'existant ;
- ✔ opération de réhabilitation, c'est-à-dire rénover sans détruire, en respectant le caractère architectural des bâtiments et quartier concernés ;
- ✔ opération de recyclage urbain : reconversion de friches (c'est-à-dire construire la ville sur la ville).

Une version finale de la plaquette « réussir la densité » est en ligne sur le site des services de l'État de l'Hérault.

<https://www.herault.gouv.fr/Publications/Etudes-Cartes-Donnees/Urbanisme/Reussir-la-densite-Variete-de-logements-et-de-diversite-d-espaces/Reussir-la-densite-Variete-de-logements-et-de-diversite-d-espaces>

Illustrations : Pauline Goffin/Atelier Nord, 2023

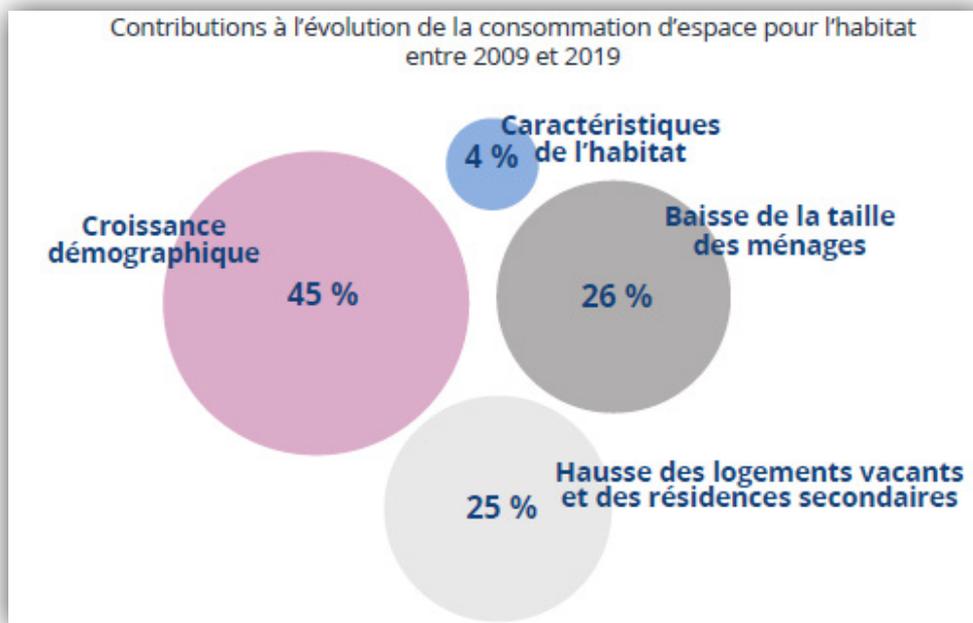
Direction artistique et design graphique : Camille Boyer, 2023 - www.camilleboyer.fr

Étude sur les déterminants de la consommation d'espace pour l'habitat

L'étude traite de la consommation d'espace à des fins d'habitat en Occitanie et vise à en expliquer les déterminants.

Réalisée en partenariat Insee / DREAL, elle a été publiée sur le site de l'Insee en avril 2024 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8180238#onglet->

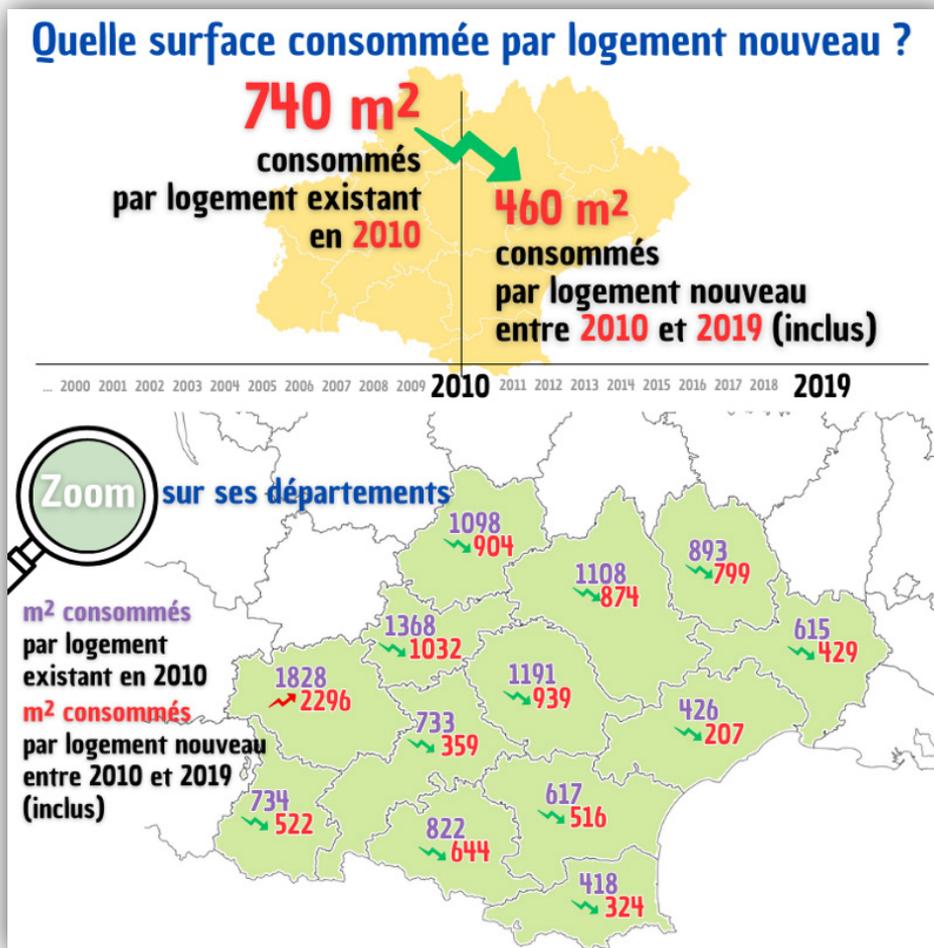
Entre 2011 et janvier 2021, 27 000 ha d'espaces naturels, agricoles ou forestiers ont été consommés en Occitanie, soit l'équivalent de 10 terrains de rugby par jour dont 7 sont destinés à de l'habitat. Cependant la consommation d'espace progresse moins rapidement que le nombre de ménages accueillis (+8,5 % vs +13,7% en 10 ans).



La consommation d'espace pour l'habitat résulte principalement de la croissance de la population et de la diminution de la taille des ménages. L'influence des logements vacants et des résidences secondaires est plus faible et concentrée dans quelques départements. L'emprise au sol et la taille des logements pèsent moins que les autres facteurs sur la consommation foncière.

L'emprise au sol des logements continue à progresser en raison de l'attrait pour les maisons individuelles, mais la baisse de la taille des logements en atténue l'effet.

UNE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE EN MARCHÉ ET QUI SE RENFORCE DANS LES ZONES DÉJÀ DENSES.



En 2010, chaque logement existant en Occitanie occupait en moyenne 740 m² d'espace, incluant le bâti, les voies d'accès, les parkings et espaces verts.

Entre 2010 et 2020, chaque logement supplémentaire a consommé 460 m².

La tendance à la baisse est relevée dans quasiment tous les départements, mais la baisse est plus forte (-50%) dans les départements métropolitains et atteint -70 % sur les deux métropoles de Toulouse et Montpellier.

Des infographies départementales détaillant ces données sont accessibles sur le site de la DREAL :

<https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/consommation-d-espace-pour-l-habitat-en-occitanie-a26668.html>

Voir également les indicateurs disponibles aux niveaux communal et EPCI sur PictOstat : <https://www.picto-occitanie.fr/geoclip/>

Label « Employeur Pro Vélo » pour la DDTM du Gard

Dans « [Parlons-en n°15](#) », le lancement du Plan Mobilité sur les déplacements quotidiens des agents de la DDTM30 avait été annoncé. L'obtention du label « Employeur Pro Vélo - niveau argent », décerné par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) en juin 2024, célèbre la fin de ce premier plan triennal.

Ce label atteste de l'organisation régulière



d'événements sur le vélo (conférences, défis à vélo, essais et prêts de vélos électriques). Il valide aussi l'installation d'équipements : arceaux vélo, casiers de rangements avec prises électriques, atelier de réparation vélo, douche à disposition, prêt de vélos électriques pour les déplacements professionnels et cartes d'itinéraires cyclables.

Ces actions ont permis de doubler les bénéficiaires du forfait mobilité durable vélo et de dépasser 12% d'agents cyclistes réguliers. La DDTM du Gard devient ainsi le 1^{er} employeur du Gard à obtenir ce label et la 2^e DDTM d'Occitanie, après les Hautes-Pyrénées.

Pour en savoir plus :

<https://intra.ddtm.gard.rie.gouv.fr/mai-a-velo-les-equipements-velo-de-la-ddtm-a2976.html>

Les monographies départementales de l'INSEE

L'Insee réalise des monographies départementales mettant en exergue les caractéristiques du département, en matière démographique, économique, ou sociale. 11 départements ont été ainsi décrits dans un Insee Analyse en 2023, les départements du Tarn et du Tarn-et-Garonne ont été publiés en avril 2024.

A retrouver sur le site de l'Insee :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques?debout=0&idprec=7669191&collection=21>



Devenir animateur Play●ZAN : un nouvel outil pour accompagner la sobriété foncière



Depuis l'adoption de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, la France s'est engagée dans un objectif ambitieux : réduire de moitié la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) d'ici 2030, avec un cap fixé sur le « Zéro artificialisation nette » (ZAN) d'ici 2050. Pour soutenir les collectivités locales dans cette transition, la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 a été adoptée afin de faciliter la mise en œuvre des objectifs du ZAN, fixés par la loi Climat et Résilience.

C'est dans ce cadre que l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse aire métropolitaine (AUAT), avec le soutien financier du Fonds Vert et en collaboration avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Haute-Garonne, a conçu Play●ZAN, un outil pédagogique innovant. Destiné aux élus et aux professionnels de l'aménagement, Play●ZAN vise à intégrer les principes de sobriété foncière dans les projets de planification territoriale (schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme intercommunal ou communal).

Un outil pour simuler l'aménagement dans les territoires

Play●ZAN se présente comme un jeu de simulation sur plateau, où les participants doivent élaborer un projet d'aménagement en tenant compte des contraintes réglementaires et des objectifs de réduction de la consommation d'ENAF. A l'aide de jetons de couleur représentant différents types d'aménagement (activités économiques, nature en ville, équipements d'intérêt général, habitat, etc.) et de cartes qui influencent le déroulement du jeu, les joueurs simulent l'évolution d'un territoire fictif tout en respectant les règles de sobriété foncière imposées par la loi.

L'outil Play●ZAN permet de délivrer 5 messages clés :

1. **Intégrer un nouveau modèle** : celui affirmé par la loi Climat et Résilience, qui privilégie la densification des zones déjà urbanisées ;

2. **Encadrer les extensions** : les projets d'urbanisation sur les ENAF non artificialisés restent possibles mais doivent faire l'objet d'une grande vigilance ;
3. **Respecter le cadre local** : bien que la loi pose un cadre commun, chaque projet doit être adapté aux réalités locales ;
4. **Anticiper le ZAN** : la stratégie foncière doit être planifiée dès aujourd'hui pour atteindre l'objectif du zéro artificialisation nette en 2050 ;
5. **Aller au-delà de la logique comptable** : comprendre que le ZAN ne se limite pas à des chiffres, mais implique une réflexion globale sur l'aménagement durable des territoires.

Une formation pour devenir animateur Play●ZAN

Le 5 septembre 2024, la Direction Aménagement de la DREAL Occitanie a organisé une formation intitulée « Devenir animateur Play●ZAN ». Destinée principalement aux agents des Directions Départementales des Territoires (DDT), cette formation a réuni 16 participants et a été animée par l'AUAT. L'objectif était de former ces agents à l'utilisation et à l'animation de l'outil Play●ZAN pour qu'ils puissent, à leur tour, accompagner les élus et les techniciens des collectivités locales dans leurs projets d'aménagement.



Mise en pratique de Play.ZAN par ces nouveaux animateurs le 13 septembre 2024, lors d'une journée de sensibilisation à la sobriété foncière à destination des élus et acteurs locaux, co-présidée par le préfet de l'Ariège et le président de l'association des maires et élus de l'Ariège

La journée de formation s'est déroulée en deux temps : une première phase dédiée à la présentation des fondamentaux de la loi ZAN et de l'outil, suivie d'une session pratique où les stagiaires ont pris en main Play●ZAN. Chaque participant est reparti avec un kit complet, prêt à déployer cet outil pédagogique sur le terrain.

Pour une mise en œuvre au sein des territoires

Avec cette initiative, la DREAL Occitanie dispose désormais de deux kits Play●ZAN et a formé deux de ses agents à l'animation de cet outil. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de faciliter la transition vers des territoires plus durables, tout en soutenant les collectivités dans la mise en œuvre de projets conformes aux nouvelles exigences législatives. Les participants formés pourront intervenir dans divers territoires de la région pour sensibiliser et accompagner les acteurs locaux dans cette nécessaire transition vers la sobriété foncière.

Suzanne SOUBRENIE – DREAL Occitanie



Pour consulter les publications, les études de l'ARRE

<https://frama.link/arre> 

Directeur de la publication : Patrick BERG, directeur régional

Contact : arre.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

Conception graphique : DREAL Occitanie - Cabinet et Communication

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Occitanie

Cité administrative
1, place Émile Blouin CS 10008
31952 Toulouse Cedex 9
Tél. 33 (0)5 67 63 23 00

www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr